

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE**

**ASSEMBLEE GENERALE  
DU COMITE SYNDICAL  
DU 9 MARS 2026**

**SYDER** 61 chemin du Moulin Carron – 69574 DARDILLY CEDEX Tél. Standard : 04 72 18 75 00  
Courriel : [syder@syder.fr](mailto:syder@syder.fr) Site internet : [www.syder.fr](http://www.syder.fr)

# PROCES VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL

Le 9 mars 2026, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône s'est réuni à l'initiative de Malik HECHAÏCHI, Président du Syndicat, au Domaine des Communes à Anse. **Cette réunion s'est tenue sans condition de quorum conformément aux articles L.2121-17 du CGCT et 14.5 du Règlement intérieur du SYDER, suite à l'absence de quorum à la séance du 3 mars 2026 dûment convoquée le 4 février 2026.**

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouv	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
AFFOUX	Thierry BEAUX				1	Sophie CHASSAGNEL	
AIGUEPERSE	Jean-François ALEXANDRE				1	Cédric JOMAIN	
ALIX	Pascal LEBRUN	1				Fabien DUPIN	
AMBERIEUX D'AZERGUES	Nathalie FAYE				1	Jean-François BRENNER	
AMPLEPUIIS	Thierry THOLIN				1	Lydie AUGAY	
AMPUIS	Olivier PASCUAL				1	Richard BONNEFOUX	
ANCY	Thomas DUTOUR				1	Charlotte MESTRE	
ANSE	Xavier FELIX				1	Luc FERJULE	
ARBRESLE (L')	Gilles PEYRICHOU				1	Fabrice MUSCEDERE	
ARDILLATS (LES)	Jean-Paul CIMETIERE				1	Hervé MACHEREZ	
ARNAS	Daniel DEMARE				1	Philippe JAMEY	
AVEIZE	Jean-Yves BLANCHARD				1	Frédéric RIVOIRE	
AZOLETTE	Jean-François MORTAMET				1	Nicole BRIDAY	
BAGNOLS	Thierry TRONCY				1	Patrick LEGRAIN	
BEAUJEU	Sylvain SOTTON	1				Gérard CHEMARIN	
BEAUVALLON	Florian DELERIS				1	Philippe MERLANCHON	
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Malik HECHAÏCHI	1				Thierry DUBREUIL	
	Alain MOUGIN				1		
BELMONT	Dejan STAMENKOVIC				1	Bertrand MARION	
BESSENAY	Bernard PINET				1	Karim NALI	
BIBOST	Frédéric BONNARD				1	Jean-Philippe CHAUX	
BLACE	Fabrice LONGEFAY				1	Laurent CARVAT	
BREUIL (LE)	Emmanuel MOYNE	1				Christophe SUBRIN	
BRINDAS	Bertrand DUPRÉ				1	Bernard BALESTIÉ	
BRULLIOLES	Alain FRANÇON				1	Jean-Paul GOULEME	
BRUSSIEU	Serge RUIZ				1	Jean-Christophe DUSSUD	
BULLY	Jean-Yves PERRET				1	Jean-François CHEVALIER	
CENVES	Gérard LAROCLETTE				1	Dominique RAYMOND	
CERCIE	Christophe CLAUZEL				1	Stéphane CARÈME	
CHABANIÈRE	Jean-Pierre CID				1	Yoann VINDRY	
CHAMBOST ALLIERES	Vincent CORGIER				1	Sylvain DUMORD	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	Richard SOULARD				1	Raphaëlle RABILLON	
CHAMELET	Alain CHAMBRU				1	Pierre CALA	
CHAPELLE S/ COISE (LA)	Baptiste BORDET				1	Guy JACOUD	
CHAPONNAY	Alain RANNOU				1	Nathalie BARBA	
CHARENTAY	Ludovic VENET				1	Fabienne LAMOTTE	
CHARNAY	Guy BONAMY				1	Jean-François DECHERF	
CHATILLON D'AZERGUES	Michèle BAZIN	1				Martial NOYEL	
CHAUSSAN	Alain ROLLAND				1	Laurence RABOISSON-CROPPI	
CHAZAY D'AZERGUES	Jean-Pierre DEBIESSE	1				Albert SZOSTEK	
CHENAS	jacques DUCHET				1	Henry BAILLY	
CHENELETTE	Christine TROJA				1	Jonathan HAMMOUN	
CHERES (LES)	Jean-Marc DUMONTET	1				Pascal BENOIT	
CHESSY LES MINES	Jean-Noël BERERD				1	Vincent BRAVO	
CHEVINAY	Frédéric PAULOIS				1	Yoan LEVITE	
CHIROUBLES	Laurent MORIN				1	Claude BESSON	
CIVRIEUX D'AZERGUES	Loïc BOUCHARD				1	Pierre-Jean LIOBARD	
CLAVEISOLLES	Dominique DESPRAS				1	Sébastien LAVAL	
COGNY	Benjamin MOUTET				1	Rémi AURION	
COISE	Pascal MURIGNEUX				1	Pierre-Emmanuel GRANGE	
COLOMBIER SAUGNIEU	Georges VISCOGLIOSI				1	Arnaud CORDIER	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
CONDRIEU	Yves RACHEDI				1	Youri LAROCHE	
CORCELLES	Jean-François DURAND				1	Jean-Paul LAFOND	
COURS	Bernard KRAEUTLER				1	Bernard BOURELIER	
COURZIEU	Renaud JASNOWSKI				1	Daniel BADOIL	
CUBLIZE	Hervé LAURENT				1	Olivier MAIRE	
DENICE	Didier HERBAUT				1	Jean-François ROCHE	
DEUX GROSNES	Daniel CALLOT				1	Michel JANDARD	
DIEME	Maurice CHERMETTE				1	Véronique SARCIRON	
DOMMARTIN	Jean-Louis BERRAT				1	Clément DUCARRE	
DRACE	Sylvie JOSUÉ				1	Caroline BASSET	
DUERNE	Anthony CUNHA				1	Marie-Line BALMONT	
ECHALAS	François DAROUX				1	Denis NOVE-JOSSERAND	
EMERINGES	Jean-Michel RUET				1	Laurent LASSARAT	
EVEUX	Pierre MELLINGER				1	Pascal BEAUVERIE	
FLEURIE	Jean-Paul DUCHARME				1	Frédéric MIGUET	
FLEURIEUX S/ L'ARBRESLE	Aymeric GIRARDON				1	Raphaël DELOIN	
FRONTENAS	Joël CRIONAY				1	Gille CODIS	
GENAS	Hervé CHAMPEAU				1	Christine CALLAMARD	
	Laurence JURKIEWIEZ				1		
	Bertrand BOURDET				1		
GLEIZE	Bernard JAMBON	1				Marielle DESMULES	
	Pierre BAKALIAN				1		
GRANDRIS	Madame le Maire				1	Guillaume LECANU	
GREZIEU LA VARENNE	Nadine MAZZA				1	Hugues JEANTET	
GREZIEU LE MARCHE	Yannis HODOUL				1	Samuel JUBAN	
HAIES (LES)	Bruno GRAPOTTE				1	Frédéric MICHAUD	
HALLES (LES)	Madame le Maire				1	Loïc SIMON	
HAUTE RIVOIRE	Sylvain MOULIN				1	Nicolas MURE	
JONS	Isabelle LE GREN				1	Loïc BELIN	
JOUX	Jonathan CHIRAT				1	Jean-Pierre LAFAY	
JULIENAS	Eric JORCIN				1	Christian AUDRAS	
JULLIE	Daniel LAPLACE				1	Noé CHAMPION	
LACENAS	Laurent VILGICQUEL				1	Jean-François GRIZARD	
LACHASSAGNE	Murielle SOLERTI	1				Geneviève BETTWY	
LAMURE SUR AZERGUES	Patrice RUBAUD		1			Bernard ROSSIER	1
LANCIE	Gilles ASSANT	1				Jacky MENICHON	
LANTIGNIE	Gérard AUGAY				1	Valérie BEAUMONT	
LARAJASSE	Patrick CHILLET				1	Jean-Marc BRUYAS	
LEGNY	Véronique FRANCESCHI				1	Laurent AULAS	
LENTILLY	Thierry MAGNOLI				1	Yann FRACHISSE	
LETRA	Laurent NANCY				1	Patrice RIVIER	
LIMAS	Jean-Christophe WADBLED	1				Daniel BRAYER	
LOIRE SUR RHONE	Pascal GALAMAND				1	Nathalie JOURNOUD	
LONGES	Sylvain RIVORY				1	Pierre BOIRON	
LONGESSAIGNE	Alain CHAUSSENDE				1	Philippe TRESSERE	
LOZANNE	Christian GALLET				1	Gérard LAGRESLE	
LUCENAY	Valérie DUGELAY				1	Jean-Yves FAYET	
MARCHAMPT	Dominique VITTAUT				1	Philippe DUCROT	
MARCILLY D'AZERGUES	Frédéric BLANCHON				1	Georges SICILIANO	
MARCY SUR ANSE	Jacques MONTOLOY	1				Roland GENET	
MARENNES	Jean-Luc SAUZE				1	Gérald COSTE	
MEAUX LA MONTAGNE	Françoise PASCAL				1	Véronique MURAT	
MESSIMY	Philippe REYMOND				1	Michel GAUJAC	
MEYS	Pierre-Paul FAURE				1	Frédéric TRUC	
MOIRE	Klaus BALZER				1	Thibault MOULARD	
MONTAGNY	Corinne JEANJEAN				1	Claude MEUNIER	
MONTMELAS ST SORLIN	Denis LOUVET				1	Thierry BOURRELIER	
MONTROMANT	André CHATELARD				1	Stéphane LE DORE	
MONTROTIER	Michel GOUGET				1	Bernard BOUCHET	
MORANCE	Lucien POURCHOUX				1	Hervé MERCIER	
MORNANT	Patrick BERRET				1	Jean-François FRONTOBERT	
ODENAS	Michel TRICHARD				1	Julien RUET	
ORLIENAS	Vincent LECOQC				1	Florence AUDON	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
PERREON (LE)	Daniel JACQUET				1	Gérard TACHON	
POLLIGNAY	Benjamin METELLY				1	Patrick MARCHAND	
POMEYS	Didier LUXEMBOURGER				1	Jean-Marc GOUTAGNY	
POMMIERS	Fabrice FUTIN				1	Frédéric GAUDIN	
PORTE DES PIERRES DORÉES	Bernard GUYENNON	1				Franck BALANDRAS	
POULE LES ECHARMEAUX	Jean-Marc DESMONCEAUX				1	Denis DABONOT	
PROPIERES	Thierry LAMURE				1	Jean-Marc BILLANDON	
PUSIGNAN	Patrick BOUSQUET				1	Nicolas BECHDOLFF	
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Gérard DESCOMBES				1	Cédric VAILLANT	
RANCHAL	Michel LAGOUTTE				1	Bernard DUCROS	
REGNIE DURETTE	Georges MONTEL				1	Adrien PERRON	
RIVERIE	Roseline Sylvia SPAGNOLO				1	Bruno FEUILLOY	
RIVOLET	Joëlle RUBENS				1	Didier COMBIER	
RONNO	Pascal TATY				1	Michel PONTILLE	
RONTALON	Jean-Yves BOUCHUT				1	Sébastien GUTTON	
SAIN BEL	Yvan MOLLARD				1	Rabah BENKHETACHE	
SALLES ARBUISSONNAS	Pascal RAMPON				1	Frédéric MORAND	
SARCEY	Olivier LAROCHE				1	Daniel MULATON	
SAUVAGES (LES)	Annick LAFAY				1	Laurent BAUD	
SAVIGNY	Christian MARTINON				1	Isabelle SEEMANN	
SEREZIN DU RHONE	Jules JOASSARD	1				Stéphane FAURE	
SIMANDRES	Thierry GAT				1	Nathalie PANSIOT	
SOUCIEU EN JARREST	Daniel ABAD				1	Mélanie TRAVIER	
SOURCIEUX LES MINES	Cédric PINCANON				1	Christian MONTCHARMONT	
SOUZY	Daniel MURE				1	Patrick VOLAY	
ST ANDRE LA COTE	Marc COSTE				1	Roger REYNARD	
ST APPOLINAIRE	Didier LACROIX				1	Claude MUNCH	
ST BONNET DE MURE	Jean-Marc JOVET				1	Vincent LIEVRE	
ST BONNET DES BRUYERES	Martine CARTILLIER				1	Yves CHARNAY	
ST BONNET LE TRONCY	Emmanuel BUSCHI				1	Jean-Philippe GINET	
ST CLEMENT DE VERS	Jean-Paul BALLOT				1	Patrick LARY	
ST CLEMENT LES PLACES	Gilbert BLEIN				1	Daniel FOL	
ST CLEMENT SOUS VALSONNE	Aurélie JANCENELLE				1	Pascaline RIVIERE	
ST CYR LE CHATOUX	Sylvain ROSSIGNOL				1	Johan LARRAS	
ST CYR SUR LE RHONE	Gilbert VAUDAINE				1	Stéphane RECORIS	
ST DIDIER SUR BEAUJEU	Jean-Marc OSTLER				1	Pascal FAIVRE	
ST ETIENNE DES OULLIERES	Gérald DAVAL		1			Nathalie DAUMAS	1
ST ETIENNE LA VARENNE	Robert FARGEOT				1	Bruno FERRANT	
ST FORGEUX	Michel GIRERD	1				Gilles PUIPIER	
ST GENIS L'ARGENTIERE	Gilbert MOSNIER				1	Joseph VOLAY	
ST GEORGES DE REINEIS	Bernard GROSBOST				1	Christian DUGELAY	
ST GERMAIN NUELLES	Gérard PEILLON				1	Xavier RUEDIN	
ST IGNY DE VERS	Karim FARSI				1	Jean-Yves PHILIBERT	
ST JEAN DES VIGNES	Eric DUTRIEVOZ				1	Guy FRACHE	
ST JEAN LA BUSSIERE	Monsieur le Maire				1	Christophe DEPORTE	
ST JULIEN	Jean-Pierre BANDURSKI				1	Eric CASATI	
ST JULIEN SUR BIBOST	Cédric BLANC				1	Alain FARJOT	
ST JUST D'AVRAY	Stéphane CORGIER				1	Romain MAYNARD	
ST LAGER	Jean-Paul VARICHON				1	Pascal TISSOT	
ST LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY	1				Fabien BREUZIN	
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Yvan SIMON				1		
ST LAURENT DE MURE	Jean-David ATHENOL				1	Julien FARDEL BRIOT	
ST MARCEL L'ECLAIRE	Maurice DURDILLY				1	Serge GRACIA	
ST MARTIN EN HAUT	Bruno FAYOLLE				1	Jérôme SANGOUARD	
ST NIZIER D'AZERGUES	Grégory PEGUY				1		
ST PIERRE DE CHANDIEU	Raphaël IBANEZ				1	Robert LEROY	
ST PIERRE LA PALUD	Klaus SCHOHE	1				Cyril BOYVAULT	
ST ROMAIN DE POPEY	Jean-Michel COQUARD				1	Bruno BISSUEL	
ST ROMAIN EN GAL	Alain GERBAUD				1	Robert GELAS	
ST ROMAIN EN GIER	Roger SIMON				1	Cédric BELMONT	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Agnès GRANGE				1	Matthieu PAÏSSE	
ST VERAND	Jean-Jacques CORBIGNOT				1	Joël MORAND	
ST VINCENT DE REINS	Pierre CASSEVILLE				1	Laurent NONY	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
STE CATHERINE	Lucien DERFEUILLE				1	Ghislaine DIDIER	
STE COLOMBE	Marc DELEIGUE				1	Yves DELORME	
STE CONSORCE	Emmanuel VINCENT				1	Bertrand GAULÉ	
STE FOY L'ARGENTIERE	Fabrice VENET				1	Olivier VIALLO	
STE PAULE	Didier ROQUECAVE				1	Pascal MARGAND	
TALUYERS	Marc MIOTTO				1	Laurent NAULIN	
TAPONAS	Gérard CIMETIERE				1	Laurent MICHEAU	
TARARE	Bruno PEYLACHON				1	Alain PERONNET	
	Marcel COTTON				1		
	Philippe TRIOMPHE				1		
TERNAND	Philippe PEYROT				1	Michel LAHAIRE	
THEIZE	Bernard BOURBON				1	Vincent LAVERRIERE	
THIZY LES BOURGS	Ludovic CHERPIN				1	Ophélie MERCIER	
THURINS	Noël FAURE				1	Philippe GROSSIORD	
TOUSSIEU	Laure DUBOISSET				1	Florian MERCIER	
TREVES	Erik CHAPELLE				1	Christophe LACHAUD	
TUPIN SEMONS	Daniel JAMET				1	Jean DEGACHE	
VAL D'INGT	Jean-Yves GRANDCLEMENT				1	Pascal PAPILLON	
VALSONNE	Georges DUMAS				1	Jean-Yves ROSSET	
VAUGNERAY	Sandrine ARNAUD	1				Christian NEUVILLE	
VAUX EN BEAUJOLAIS	Jean-Charles PERRIN				1	Alain ARNAUD	
VAUXRENARD	Sixte DENUELLE				1	Cyril POURREYRON	
VERNAVY	Philippe PERRET				1	Pascal SIMONET	
VILLE S/ JARNIOUX	Gaëtan LIEVRE				1	Pascal LAURENT	
VILLECHENEVE	Cédric MOREL				1	Claude SARCEY	
VILLEFRANCHE S/SAONE	Didier MOULIN	1				Alois HAMM	1
	Isabelle GAVEL				1	Béatrice BERTHOUX	
	Alexandre PORTIER		1				
	Pascale REYNAUD	1					
	Olivier MANDON				1		
VILLIE MORGON	Olivier PASCAL				1	Olivier HÉMET	
VINDRY SUR TURDINE	Alain GERBERON	1				Jean-Robert LAGOUTTE	
YZERON	Olivier AIGLON				1	Fabrice FOURDIN	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS	Thierry DUBUIS				1	Sandrine AUQUIER	
	Jack CHEVALIER				1	Françoise BERGAME	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS	Jérémy THIEN				1	Daniel FAYARD	
	Didier JAFFRE				1	René THEVENON	
<b>TOTAL</b>		<b>21</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>190</b>		<b>3</b>

**Sur un effectif global de 214 délégués titulaires en exercice**

**Secrétaire de séance : Bernard JAMBON**

Pour les services du SYDER, étaient présents :

M. DESREUMAUX, Direction Générale des Services

Mmes CHASSAING et PATUREL, Assistantes de la Direction et de la Présidence

Mme BLOT, Service Communication

# ORDRE DU JOUR

## **POINTS GENERAUX**

Rapport d'activités du Président

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du comité du 22 janvier 2026

## **POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS**

Approbation des charges des communes dues au SYDER pour l'année 2026

## **TRANSITION ENERGETIQUE**

Présentation du rapport développement durable pour l'année 2025

## **ORGANISATION DU SYNDICAT**

Organisation du comité syndical du 21 avril 2026

## **QUESTIONS DIVERSES**

# RELEVÉ DES DÉBATS

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

---

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je vous remercie de votre présence.

***Je vous rappelle que cette réunion est tenue sans condition de quorum conformément aux articles L.2121-17 du CGCT et 14.5 du Règlement intérieur du SYDER, suite à l'absence de quorum à la séance du 3 mars 2026 dûment convoquée le 4 février 2026.***

Depuis le comité du 22 janvier dernier, j'ai mené diverses activités et réunions dans le cadre de mes fonctions de Président du SYDER :

### INSTANCES DU SYDER

Dans le cadre des instances du SYDER, j'ai présidé plusieurs réunions :

Une commissions des Vice-présidents a eu lieu afin d'aborder de nombreux points tels que : la présentation du rapport de production 2025 des installations photovoltaïques, l'analyse de la performance de ces installations, un point d'avancement sur les charges des communes 2026, et un point sur le marché Energie.

La Commission d'Appel d'Offres a proposé l'attribution du marché public des Travaux Réseaux secs de 2026.

Une réunion du Bureau syndical a eu lieu le 23 février dernier. Les délibérations suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

- L'attribution du marché public de Travaux 2026 - Réseaux secs,
- L'approbation de la prise de participation complémentaire de la SEM SOLEIL à la SAS Ailes de Taillard
- L'approbation de la prise de participation de la SEM SOLEIL à la Société Eolienne Entre Loire et Rhône
- L'ouverture du poste de chargé de mission Recherche de financement et innovation, dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, afin de faciliter les recrutements sur ce poste.

### RELATIONS EXTERIEURES

Le 3 février, j'ai présidé l'Assemblée spéciale du groupement des collectivités de la SEM SOLEIL qui s'est prononcé sur plusieurs points, notamment :

- L'évolution des modalités d'exercice de la Direction Générale de la SEM SOLEIL,
- Les deux Prises de participation de la SEM SOLEIL que je viens d'évoquer : à la SAS Ailes de Taillard, puis à la Société Eoliennes Entre Loire et Rhône.

Le 18 février, j'ai participé à une réunion organisée par Monsieur Charles-Antoine GAUTIER, Directeur général de la FNCCR, sur le projet de loi de décentralisation.

La semaine dernière, j'ai assisté au Sommet sur le stockage de l'énergie, à Londres. Cet évènement rassemble plus de 2 000 dirigeants issus des marchés mondiaux de l'énergie, mais aussi des secteurs des données, de l'investissement, de l'industrie et de la défense.

Il s'agit d'un rendez-vous annuel particulièrement riche qui permet à la fois de prendre du recul sur les grandes tendances du secteur et d'échanger avec des collègues venus d'horizons très variés.

Le 3 mars, j'ai reçu au SYDER Monsieur Sergé BERARD, maire de BRIGNAIS, accompagné de son équipe. Cette visite faisait suite à une demande de la commune, dans le cadre du développement envisagé de plusieurs réseaux de chaleur urbains sur son territoire.

## RESSOURCES HUMAINES

Plusieurs réunions ont été organisées avec l'équipe de la Régie SYDER Chaleur, au cours desquelles a été envisagé ensemble, l'avenir de cette régie.

Fin janvier, le Vice-président Jules JOASSARD, délégué notamment aux Ressources Humaines, et moi-même, avons organisé un déjeuner avec les agents récemment intégrés au SYDER.

Cette rencontre a été l'occasion de leur souhaiter de nouveau la bienvenue et de recueillir leurs premières impressions suite à leur intégration.

Dans le cadre des différents recrutements en cours, j'ai fait plusieurs entretiens pour les postes de Responsable du service Photovoltaïque, Assistante des services techniques, chargé de mission en Recherche de financements et Innovation, et juriste.

Dernièrement, deux nouvelles collaboratrices ont intégré le SYDER le 2 mars 2026 :

- Madame Stéphanie BATON, au poste d'Assistante des services techniques,
- Et Madame Camille DOAT, au poste de Chargé de mission en Recherche de financements et Innovation,

Je vous remercie de votre attention. »

Je vous propose maintenant de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

---

Malik HECHAÏCHI propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Bernard JAMBON, délégué titulaire de la commune de Gleizé, se porte candidat.

Malik HECHAÏCHI consulte l'assemblée sur cette candidature.

Personne ne s'opposant à cette désignation, Bernard JAMBON est désigné secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DU 22 JANVIER 2026

---

Malik HECHAÏCHI demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 appelle des observations.

Aucun délégué ne se manifestant pour prendre la parole, le Président soumet ce procès-verbal au vote.

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	24
Nombre de voix pour :	24
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

***Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.***

## POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

---

- Approbation des charges des communes dues au SYDER pour l'année 2026

Le Président expose que, conformément à l'article L. 5212-20 du code général des collectivités territoriales, et à l'article 4.2 des statuts du SYDER, le comité syndical doit se prononcer sur les contributions des adhérents aux charges 2026 du SYDER.

Les contributions administratives annuelles d'adhésion à la compétence obligatoire et aux différentes compétences optionnelles ont été fixées par délibération du 26 novembre 2025 du comité syndical.

Il convient également d'arrêter les charges liées aux travaux d'investissement en électricité et éclairage public, ainsi que les charges liées à la maintenance et à l'exploitation de l'éclairage public.

Le Président indique que les charges qu'il est proposé d'appeler pour chaque commune figurent dans le dossier détaillé envoyé aux communes.

Il rappelle les montants globaux 2026 correspondant aux différents postes :	
Contributions administratives :	735 151,56 €
Charges liées aux travaux effectués :	12 543 772,79 €
Charges de maintenance exploitation IRVE :	0,00 €
Charges de maintenance exploitation de l'éclairage public :	<u>4 275 625,91 €</u>
<b>Total des charges dues en 2026</b>	<b>17 551 550,26 €</b>

Il est rappelé que, depuis l'année 2017, ces montants ne comprennent plus les charges dues par les communes de la Métropole de Lyon, celles-ci étant désormais recouvrées sur la base des montants fixés par arrêté préfectoral sur la base de la délibération du comité syndical du 24 janvier 2017.

Après échanges et plus personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	24
Nombre de voix pour :	24
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

***Le comité syndical, à l'unanimité,***

- ⇒ ***Décide de fixer les contributions 2026 des collectivités adhérentes au SYDER conformément aux dispositions figurant dans le tableau en annexe,***
- ⇒ ***Décide de remplacer, pour les communes adhérentes, tout ou partie de cette contribution par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables en 2026, sauf délibération contraire des conseils municipaux dans un délai de quarante jours après notification.***

## **TRANSITION ENERGETIQUE**

---

- Présentation du rapport développement durable pour l'année 2025

Il est rappelé que l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique a introduit à l'article L. 1612-23 du code général des collectivités territoriales une obligation, à partir du 1er janvier 2026, tendant à ce que le Président de l'assemblée délibérante « présente[r] un rapport sur l'impact sur le développement durable de l'organisation et des modalités de fonctionnement de la collectivité territoriale, ainsi que sur les politiques qu'elle mène, en cette matière, sur son territoire et sur les orientations et programmes de nature à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable ».

Même si le SYDER n'était pas obligé de produire un tel document avant cette année, sa présentation fait sens compte tenu de l'objet même du syndicat, de l'orientation stratégique de la politique déployée et des enjeux en matière de développement durable et de transition énergétique.

Le Président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire au service des communes et des EPCI et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ses compétences donnent au SYDER une responsabilité vis-à-vis des habitants du nouveau Rhône que le rapport reproduit en annexe met en avant.

Le rapport comporte 6 grandes parties :

1. Introduction
2. Présentation générale du SYDER
3. Les actions du SYDER au service de la transition énergétique
4. Un fonctionnement interne responsable et durable
5. Promouvoir, saluer et sensibiliser à la transition énergétique
6. Conclusion

Après échanges et plus personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	24
Nombre de voix pour :	24
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

***Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport développement durable du SYDER pour l'année 2025.***

## **ORGANISATION DU SYNDICAT**

---

- Organisation du comité syndical du 21 avril 2026

Sandrine ARNAUD, Vice-présidente en charge de la Communication informe l'assemblée que selon l'article 10 du règlement intérieur du SYDER, il convient de définir par délibération le lieu, autre que le siège du syndicat, dans lequel se réunira la future assemblée délibérante.

Elle propose que la prochaine assemblée délibérante du 21 avril 2026 se réunisse sur le territoire de la commune de Anse, et l'informe que le Président se chargera de trouver la salle idoine.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Sandrine ARNAUD procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	24
Nombre de voix pour :	24
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

***Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la proposition de la tenue de sa réunion du 21 avril 2026 sur le territoire de la commune de Anse.***

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, le Président remercie l'ensemble des délégués de leur présence et lève la séance à 10 h 30.

# ANNEXES

## Comité syndical du 9 mars 2026

- Points budgétaires et financiers :
  - Etat des charges des communes dues au SYDER pour l'année 2026
  
- Transition énergétique :
  - Rapport Développement Durable 2025

Commune	CONTRIBUTIONS 2026	TRAVAUX 2026	MAINTENANCE EXPLOITATION IRVE 2026	MAINTENANCE EXPLOITATION ECLAIRAGE PUBLIC 2025	TOTAL CHARGES 2026
Affoux	907,68 €	15 353,68 €	0,00 €	1 477,95 €	17 739,31 €
Aigueperse	517,92 €	2 087,04 €	0,00 €	2 773,33 €	5 378,29 €
Alix	1 634,88 €	18 229,63 €	0,00 €	5 147,55 €	25 012,06 €
Ambérieux d'Azergues	1 244,44 €	15 678,50 €	0,00 €	1 774,64 €	18 697,58 €
Amplepuis	10 047,44 €	67 507,46 €	0,00 €	36 233,33 €	113 788,23 €
Ampuis	5 196,48 €	220 068,64 €	0,00 €	23 461,08 €	248 726,20 €
Ancy	1 336,20 €	24 699,98 €	0,00 €	3 527,51 €	29 563,69 €
Anse	10 278,56 €	108 399,51 €	0,00 €	42 840,38 €	161 518,45 €
Arbresle (L')	12 262,88 €	164 837,98 €	0,00 €	73 134,45 €	250 235,31 €
Ardillats (Les)	1 299,48 €	3 713,63 €	0,00 €	4 810,27 €	9 823,38 €
Arnas	6 404,48 €	21 758,63 €	0,00 €	45 377,97 €	73 541,08 €
Aveize	2 435,88 €	7 452,22 €	0,00 €	7 919,86 €	17 807,96 €
Azolette	244,80 €	686,65 €	0,00 €	986,24 €	1 917,69 €
Bagnols	1 564,16 €	5 374,66 €	0,00 €	3 541,66 €	10 480,48 €
Beaujeu	4 537,60 €	48 853,19 €	0,00 €	7 793,68 €	61 184,47 €
Belleville-en-Beaujolais	17 359,20 €	351 535,95 €	0,00 €	111 047,11 €	479 942,26 €
Belmont	1 347,84 €	9 025,12 €	0,00 €	6 286,21 €	16 659,17 €
Bessenay	4 662,84 €	63 947,93 €	0,00 €	28 078,78 €	96 689,55 €
Bibost	1 201,56 €	2 877,55 €	0,00 €	9 562,18 €	13 641,29 €
Blacé	3 378,24 €	21 721,74 €	0,00 €	14 843,01 €	39 942,99 €
Val d'Oingt	6 700,92 €	115 576,45 €	0,00 €	41 635,28 €	163 912,65 €
Breuil (Le)	1 339,20 €	9 166,43 €	0,00 €	3 719,33 €	14 224,96 €
Brindas	9 082,40 €	251 331,31 €	0,00 €	43 208,85 €	303 622,56 €
Brullioles	1 728,48 €	76 263,66 €	0,00 €	3 211,59 €	81 203,73 €
Brussieu	3 216,76 €	30 979,86 €	0,00 €	6 470,49 €	40 667,11 €
Bully	4 400,52 €	55 102,96 €	0,00 €	37 271,94 €	96 775,42 €
Cenves	1 031,92 €	1 411,54 €	0,00 €	3 944,11 €	6 387,57 €
Cercié	2 346,00 €	13 392,10 €	0,00 €	7 900,93 €	23 639,03 €
Chambost Allières	1 823,80 €	6 976,59 €	0,00 €	10 361,51 €	19 161,90 €
Chambost Longessaigne	1 964,52 €	29 527,12 €	0,00 €	17 674,94 €	49 166,58 €
Chamelet	1 531,68 €	11 251,12 €	0,00 €	8 890,36 €	21 673,16 €
Chapelle sur Coise (La)	1 199,52 €	5 744,67 €	0,00 €	3 897,29 €	10 841,48 €
Charentay	2 668,32 €	7 347,07 €	0,00 €	6 709,98 €	16 725,37 €
Charnay	2 246,40 €	18 771,57 €	0,00 €	7 853,31 €	28 871,28 €
Châtillon d'Azergues	4 458,72 €	38 044,56 €	0,00 €	19 682,54 €	62 185,82 €
Chaussan	2 335,80 €	55 069,83 €	0,00 €	6 904,06 €	64 309,69 €
Chazay d'Azergues	7 014,40 €	122 145,97 €	0,00 €	39 830,92 €	168 991,29 €
Chénas	1 361,52 €	57 115,84 €	0,00 €	5 705,68 €	64 183,04 €
Chenelette	667,08 €	12 539,81 €	0,00 €	2 488,25 €	15 695,14 €
Chères (Les)	3 967,08 €	94 047,98 €	0,00 €	10 316,22 €	108 331,28 €
Chessy les Mines	4 379,88 €	1 549,33 €	0,00 €	14 585,35 €	20 514,56 €
Chevinay	1 160,76 €	5 640,46 €	0,00 €	5 073,44 €	11 874,66 €
Chiroubles	818,04 €	18 769,42 €	0,00 €	6 796,49 €	26 383,95 €
Civrieux d'Azergues	3 271,16 €	57 470,43 €	0,00 €	46 736,57 €	107 478,16 €
Claveisolles	1 489,20 €	11 290,32 €	0,00 €	3 574,32 €	16 353,84 €

Commune	CONTRIBUTIONS 2026	TRAVAUX 2026	MAINTENANCE EXPLOITATION IRVE 2026	MAINTENANCE EXPLOITATION ECLAIRAGE PUBLIC 2025	TOTAL CHARGES 2026
Cogny	2 978,48 €	9 117,22 €	0,00 €	3 913,84 €	16 009,54 €
Coise	1 613,64 €	34 518,37 €	0,00 €	5 602,69 €	41 734,70 €
Condrieu	7 175,16 €	206 005,66 €	0,00 €	57 372,81 €	270 553,63 €
Corcelles en Beaujolais	2 230,56 €	22 205,56 €	0,00 €	9 111,07 €	33 547,19 €
Cours	7 271,32 €	161 118,31 €	0,00 €	139 892,74 €	308 282,37 €
Courzieu	2 321,52 €	34 084,23 €	0,00 €	7 622,18 €	44 027,93 €
Cublize	2 791,52 €	24 555,72 €	0,00 €	13 120,66 €	40 467,90 €
Denicé	3 871,28 €	29 222,67 €	0,00 €	14 004,89 €	47 098,84 €
Dième	383,52 €	0,00 €	0,00 €	496,33 €	879,85 €
Dommartin	5 214,88 €	73 039,30 €	0,00 €	52 112,71 €	130 366,89 €
Dracé	2 155,52 €	43 071,02 €	0,00 €	4 827,81 €	50 054,35 €
Duerne	1 723,80 €	36 825,52 €	0,00 €	7 192,48 €	45 741,80 €
Echalas	4 791,28 €	20 126,60 €	0,00 €	6 385,69 €	31 303,57 €
Emeringes en Beaujolais	542,64 €	4 071,66 €	0,00 €	4 276,19 €	8 890,49 €
Eveux	2 539,76 €	31 227,49 €	0,00 €	17 394,13 €	51 161,38 €
Fleurie	2 803,44 €	49 805,18 €	0,00 €	28 018,19 €	80 626,81 €
Fleurieux sur l'Arbresle	4 905,76 €	55 540,34 €	0,00 €	57 125,48 €	117 571,58 €
Frontenas	1 711,56 €	12 211,74 €	0,00 €	4 334,82 €	18 258,12 €
Gleizé	10 735,88 €	116 023,23 €	0,00 €	32 051,62 €	158 810,73 €
Grandris	2 450,04 €	9 641,00 €	0,00 €	11 473,24 €	23 564,28 €
Grézieu la Varenne	8 079,84 €	47 757,07 €	0,00 €	0,00 €	55 836,91 €
Grézieu le Marché	1 730,56 €	14 959,58 €	0,00 €	5 856,29 €	22 546,43 €
Haies (Les)	1 996,40 €	8 488,42 €	0,00 €	2 988,35 €	13 473,17 €
Halles (Les)	1 017,96 €	5 215,30 €	0,00 €	1 866,64 €	8 099,90 €
Haute-Rivoire	3 002,88 €	99 017,44 €	0,00 €	8 728,57 €	110 748,89 €
Joux	1 483,04 €	6 009,15 €	0,00 €	7 770,02 €	15 262,21 €
Juliéнас	2 017,20 €	10 172,10 €	0,00 €	21 649,97 €	33 839,27 €
Jullié	1 083,36 €	20 814,76 €	0,00 €	8 697,23 €	30 595,35 €
Lacenas	2 232,72 €	130 724,63 €	0,00 €	10 684,06 €	143 641,41 €
Lachassagne	2 416,80 €	17 532,47 €	0,00 €	19 085,05 €	39 034,32 €
Lamure sur Azergues	2 317,12 €	14 358,22 €	0,00 €	16 885,34 €	33 560,68 €
Lancié	2 291,52 €	52 947,14 €	0,00 €	18 244,80 €	73 483,46 €
Lantignié	1 956,40 €	29 003,68 €	0,00 €	2 757,68 €	33 717,76 €
Larajasse	4 594,52 €	33 560,57 €	0,00 €	11 444,61 €	49 599,70 €
Légnny	1 723,68 €	35 666,64 €	0,00 €	7 605,72 €	44 996,04 €
Lentilly	9 521,60 €	102 117,74 €	0,00 €	103 697,09 €	215 336,43 €
Létra	1 938,00 €	8 534,89 €	0,00 €	8 967,76 €	19 440,65 €
Limas	7 577,40 €	44 762,83 €	0,00 €	53 342,80 €	105 683,03 €
Loire sur Rhône	6 093,20 €	80 446,26 €	0,00 €	35 093,90 €	121 633,36 €
Longes	2 545,28 €	27 451,56 €	0,00 €	7 233,95 €	37 230,79 €
Longessaigne	1 635,28 €	69 990,41 €	0,00 €	6 541,03 €	78 166,72 €
Lozanne	5 287,04 €	219 150,55 €	0,00 €	13 184,16 €	237 621,75 €
Lucenay	4 067,16 €	104 485,24 €	0,00 €	6 026,29 €	114 578,69 €
Marchampt	979,68 €	27 007,02 €	0,00 €	1 901,36 €	29 888,06 €
Marcilly d'Azergues	2 104,68 €	12 779,69 €	0,00 €	16 710,75 €	31 595,12 €

Commune	CONTRIBUTIONS 2026	TRAVAUX 2026	MAINTENANCE EXPLOITATION IRVE 2026	MAINTENANCE EXPLOITATION ECLAIRAGE PUBLIC 2025	TOTAL CHARGES 2026
Marcy sur Anse	1 736,36 €	21 935,27 €	0,00 €	2 071,74 €	25 743,37 €
Meaux la Montagne	489,60 €	29 274,22 €	0,00 €	1 206,34 €	30 970,16 €
Messimy	5 742,20 €	32 493,98 €	0,00 €	32 213,65 €	70 449,83 €
Meys	2 110,60 €	18 428,62 €	0,00 €	2 806,54 €	23 345,76 €
Moiré	455,52 €	1 468,37 €	0,00 €	4 543,15 €	6 467,04 €
Deux-Grosnes	5 046,08 €	29 511,75 €	0,00 €	27 302,47 €	61 860,30 €
Montagny	5 480,00 €	86 044,80 €	0,00 €	32 597,30 €	124 122,10 €
Montmelas St Sorlin	1 058,72 €	14 306,52 €	0,00 €	7 215,32 €	22 580,56 €
Montromant	948,60 €	1 015,38 €	0,00 €	1 917,28 €	3 881,26 €
Montrottier	3 728,24 €	15 935,51 €	0,00 €	48 670,41 €	68 334,16 €
Morancé	5 322,80 €	128 557,43 €	0,00 €	9 681,69 €	143 561,92 €
Mornant	8 891,20 €	195 536,58 €	0,00 €	60 143,94 €	264 571,72 €
Odenas	1 942,08 €	28 314,23 €	0,00 €	8 596,54 €	38 852,85 €
Orliénas	5 913,32 €	43 725,31 €	0,00 €	12 983,17 €	62 621,80 €
Perréon (Le)	3 382,08 €	13 465,56 €	0,00 €	6 766,03 €	23 613,67 €
Pollionnay	5 053,44 €	71 299,01 €	0,00 €	16 264,44 €	92 616,89 €
Pomeys	2 519,04 €	6 724,63 €	0,00 €	5 405,75 €	14 649,42 €
Pommiers	5 260,80 €	124 351,31 €	0,00 €	23 698,59 €	153 310,70 €
Vindry-sur-Turdine	8 113,12 €	220 589,06 €	0,00 €	67 598,84 €	296 301,02 €
Porte des Pierres Dorées	6 569,76 €	113 986,10 €	0,00 €	42 332,99 €	162 888,85 €
Poule les Echarmeaux	2 840,04 €	8 436,56 €	0,00 €	6 126,77 €	17 403,37 €
Propières	1 235,04 €	9 441,83 €	0,00 €	9 377,97 €	20 054,84 €
Quincié en Beaujolais	2 818,00 €	28 830,53 €	0,00 €	0,00 €	31 648,53 €
Ranchal	829,08 €	978,46 €	0,00 €	1 608,56 €	3 416,10 €
Régnié Durette	2 333,76 €	10 850,96 €	0,00 €	9 921,24 €	23 105,96 €
Riverie	673,92 €	3 828,61 €	0,00 €	3 316,63 €	7 819,16 €
Rivolet	1 423,60 €	0,00 €	0,00 €	2 326,95 €	3 750,55 €
Ronno	1 727,96 €	2 899,43 €	0,00 €	3 223,96 €	7 851,35 €
Rontalon	3 026,40 €	24 228,76 €	0,00 €	7 633,63 €	34 888,79 €
Sain Bel	4 787,20 €	25 522,45 €	0,00 €	25 250,15 €	55 559,80 €
Salles Arbussonnas	1 703,52 €	15 109,72 €	0,00 €	8 131,00 €	24 944,24 €
Sarcey	2 236,16 €	73 587,60 €	0,00 €	1 332,17 €	77 155,93 €
Sauvages (Les)	1 425,00 €	24 902,66 €	0,00 €	16 206,15 €	42 533,81 €
Savigny	4 331,28 €	49 701,99 €	0,00 €	24 148,17 €	78 181,44 €
Soucieu en Jarrest	7 429,76 €	74 204,14 €	0,00 €	44 012,37 €	125 646,27 €
Sourcieux les Mines	4 542,88 €	51 455,89 €	0,00 €	29 457,30 €	85 456,07 €
Souzy	1 765,96 €	16 578,22 €	0,00 €	11 615,12 €	29 959,30 €
Beauvallon	6 816,32 €	130 675,91 €	0,00 €	54 543,80 €	192 036,03 €
Saint André la Côte	609,44 €	14 075,49 €	0,00 €	1 662,47 €	16 347,40 €
Saint Appolinaire	436,56 €	2 047,40 €	0,00 €	1 493,83 €	3 977,79 €
Saint Bonnet des Bruyères	730,32 €	8 872,08 €	0,00 €	3 095,49 €	12 697,89 €
Saint Bonnet le Troncy	644,64 €	3 354,64 €	0,00 €	3 560,82 €	7 560,10 €
Sainte Catherine	2 080,00 €	54 281,58 €	0,00 €	6 600,21 €	62 961,79 €
Saint Clément de Vers	465,12 €	2 997,35 €	0,00 €	1 051,35 €	4 513,82 €
Saint Clément les Places	1 639,28 €	24 013,92 €	0,00 €	1 920,35 €	27 573,55 €

Commune	CONTRIBUTIONS 2026	TRAVAUX 2026	MAINTENANCE EXPLOITATION IRVE 2026	MAINTENANCE EXPLOITATION ECLAIRAGE PUBLIC 2025	TOTAL CHARGES 2026
Saint Clément sous Valsonne	1 872,72 €	1 671,21 €	0,00 €	6 375,03 €	9 918,96 €
Sainte Colombe	4 251,04 €	0,00 €	0,00 €	9 603,15 €	13 854,19 €
Sainte Consoce	4 192,40 €	62 575,40 €	0,00 €	18 495,63 €	85 263,43 €
Saint Cyr le Chatoux	316,16 €	2 910,98 €	0,00 €	276,11 €	3 503,25 €
Saint Cyr sur le Rhône	2 731,56 €	14 253,00 €	0,00 €	7 885,43 €	24 869,99 €
Saint Didier sur Beaujeu	1 302,08 €	3 668,02 €	0,00 €	5 699,07 €	10 669,17 €
Saint Etienne des Oullières	4 645,68 €	29 500,15 €	0,00 €	28 054,44 €	62 200,27 €
Saint Etienne la Varenne	1 525,92 €	20 044,54 €	0,00 €	4 861,87 €	26 432,33 €
Saint Forgeux	3 220,28 €	19 046,23 €	0,00 €	48 214,92 €	70 481,43 €
Sainte Foy l'Argentière	2 716,48 €	34 950,83 €	0,00 €	77 670,51 €	115 337,82 €
Saint Genis l'Argentière	2 200,64 €	84 775,27 €	0,00 €	9 393,70 €	96 369,61 €
Saint Georges de Reneins	6 766,72 €	235 222,86 €	0,00 €	-1 508,59 €	240 480,99 €
Saint Germain Nuelles	4 845,12 €	33 901,60 €	0,00 €	15 700,19 €	54 446,91 €
Saint Igny de Vers	1 219,92 €	53 230,85 €	0,00 €	-1 292,54 €	53 158,23 €
Saint Jean des Vignes	919,36 €	9 752,22 €	0,00 €	3 249,20 €	13 920,78 €
Saint Jean la Bussière	2 633,68 €	17 185,23 €	0,00 €	20 433,98 €	40 252,89 €
Saint Julien en Beaujolais	1 780,92 €	7 946,79 €	0,00 €	4 322,81 €	14 050,52 €
Saint Julien sur Bibost	1 170,96 €	9 397,27 €	0,00 €	3 035,55 €	13 603,78 €
Saint Just d'Avray	1 581,00 €	1 233,09 €	0,00 €	5 976,44 €	8 790,53 €
Saint Lager	2 156,28 €	8 583,33 €	0,00 €	5 377,90 €	16 117,51 €
Saint Laurent d'Agny	5 577,92 €	210 070,83 €	0,00 €	25 124,15 €	240 772,90 €
Saint Laurent de Chamousset	4 332,80 €	53 521,58 €	0,00 €	23 240,81 €	81 095,19 €
Saint Marcel l'Eclairé	1 119,04 €	31 430,13 €	0,00 €	25 026,16 €	57 575,33 €
Saint Martin en Haut	8 402,08 €	270 461,35 €	0,00 €	-5 751,05 €	273 112,38 €
Chabanière	6 758,08 €	39 392,94 €	0,00 €	53 253,94 €	99 404,96 €
Saint Nizier d'Azergues	1 640,16 €	17 745,85 €	0,00 €	3 124,41 €	22 510,42 €
Sainte Paule	775,24 €	436,27 €	0,00 €	2 264,16 €	3 475,67 €
Saint Pierre la Palud	5 238,24 €	44 223,24 €	0,00 €	42 941,34 €	92 402,82 €
Saint Romain de Popey	3 612,48 €	46 027,98 €	0,00 €	42 939,74 €	92 580,20 €
Saint Romain en Gal	5 281,52 €	137 936,76 €	0,00 €	14 336,39 €	157 554,67 €
Saint Romain en Gier	1 191,36 €	41 500,28 €	0,00 €	3 988,21 €	46 679,85 €
Saint Symphorien sur Coise	8 019,52 €	156 729,95 €	0,00 €	55 744,99 €	220 494,46 €
Saint Vérand	2 527,20 €	11 224,96 €	0,00 €	6 583,16 €	20 335,32 €
Saint Vincent de Reins	1 322,88 €	2 639,57 €	0,00 €	8 889,12 €	12 851,57 €
Taluyers	5 049,08 €	126 101,51 €	0,00 €	32 700,64 €	163 851,23 €
Taponas	2 063,36 €	39 349,49 €	0,00 €	3 308,39 €	44 721,24 €
Tarare	14 626,56 €	271 266,51 €	0,00 €	160 112,77 €	446 005,84 €
Ternand	1 576,80 €	16 935,52 €	0,00 €	5 537,93 €	24 050,25 €
Theizé	2 621,40 €	21 852,10 €	0,00 €	14 840,30 €	39 313,80 €
Thizy les Bourgs	8 970,64 €	71 960,47 €	0,00 €	87 065,18 €	167 996,29 €
Thurins	6 885,76 €	91 320,62 €	0,00 €	23 046,57 €	121 252,95 €
Trèves	1 521,84 €	27 862,14 €	0,00 €	5 752,72 €	35 136,70 €
Tupin et Semons	1 304,16 €	353 490,96 €	0,00 €	6 105,24 €	360 900,36 €
Valsonne	2 005,12 €	4 691,05 €	0,00 €	20 488,95 €	27 185,12 €
Vaugneray	8 075,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 075,68 €

Commune	CONTRIBUTIONS 2026	TRAVAUX 2026	MAINTENANCE EXPLOITATION IRVE 2026	MAINTENANCE EXPLOITATION ECLAIRAGE PUBLIC 2025	TOTAL CHARGES 2026
Vaux en Beaujolais	2 698,64 €	34 546,77 €	0,00 €	16 725,28 €	53 970,69 €
Vauxrenard	669,12 €	51,07 €	0,00 €	389,63 €	1 109,82 €
Vernay	208,08 €	0,00 €	0,00 €	-21,50 €	186,58 €
Villechenève	1 878,24 €	21 731,06 €	0,00 €	9 608,45 €	33 217,75 €
Villefranche sur Saône	20 332,12 €	338 905,93 €	0,00 €	278 168,74 €	637 406,79 €
Ville sur Jarnioux	1 711,56 €	87 320,37 €	0,00 €	1 707,38 €	90 739,31 €
Villié Morgon	5 521,88 €	42 878,20 €	0,00 €	12 449,83 €	60 849,91 €
Yzeron	2 133,84 €	17 442,03 €	0,00 €	7 455,67 €	27 031,54 €
Chaponnay	7 218,56 €	127 294,03 €	0,00 €	81 416,70 €	215 929,29 €
Genas	16 476,28 €	960 887,44 €	0,00 €	288 068,92 €	1 265 432,64 €
Jons	3 317,96 €	123 848,07 €	0,00 €	33 419,10 €	160 585,13 €
Marennès	3 832,64 €	3 175,26 €	0,00 €	21 973,62 €	28 981,52 €
Pusignan	8 403,48 €	341 282,84 €	0,00 €	26 698,20 €	376 384,52 €
Saint Bonnet de Mure	9 769,32 €	347 083,99 €	0,00 €	38 063,14 €	394 916,45 €
Saint Laurent de Mure	8 217,36 €	329 362,78 €	0,00 €	31 908,65 €	369 488,79 €
Saint Pierre de Chandieu	7 164,24 €	252 374,16 €	0,00 €	50 929,93 €	310 468,33 €
Sérézin du Rhône	5 836,00 €	116 991,18 €	0,00 €	4 471,14 €	127 298,32 €
Simandres	4 007,68 €	58 009,17 €	0,00 €	13 413,56 €	75 430,41 €
Toussieu	5 654,48 €	63 859,71 €	0,00 €	10 452,24 €	79 966,43 €
Colombier Saugnieu	6 165,92 €	205 167,71 €	0,00 €	52 851,64 €	264 185,27 €
COM.COM. EST LYONNAIS	1 520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 520,00 €
COM.COM. SAONE BEAUJOLAIS	1 580,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 580,00 €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>735 151,56 €</b>	<b>12 543 772,79 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 272 625,91 €</b>	<b>17 551 550,26 €</b>

# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



# 2025

# TABLE DES MATIÈRES

## 1 – INTRODUCTION

## 2 – PRESENTATION GENERALE DU SYDER

## 3 – LES ACTIONS DU SYDER AU SERVICE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

### 3.1 – LE RESEAU ELECTRIQUE

### 3.2 – LA COMPETENCE OPTIONNELLE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

### 3.3 – LA COMPETENCE OPTIONNELLE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

### 3.4 – LA COMPETENCE OPTIONNELLE PRODUCTION ET DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR ET DE FROID

### 3.5 – L'ENERGIE SOLAIRE : UNE ENERGIE DURABLE ET RESPONSABLE

### 3.6 – LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC

## 4 – UN FONCTIONNEMENT INTERNE RESPONSABLE ET DURABLE

## 5 – PROMOUVOIR, SALUER ET SENSIBILISER A LA TRANSITION ENERGETIQUE

## 6 - CONCLUSION

# 1 - INTRODUCTION

La transition écologique et énergétique s'impose aujourd'hui comme un cadre structurant de l'action publique locale. Face aux effets du changement climatique, aux tensions sur les ressources et à l'évolution des usages, les collectivités sont appelées à agir avec constance, lucidité et sens des responsabilités. Cette exigence s'accompagne d'un devoir accru de transparence et d'évaluation des politiques conduites.

Le présent rapport de développement durable s'inscrit dans ce cadre. L'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique a introduit, à l'article L.1612-23 du Code général des collectivités territoriales, une obligation nouvelle : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le Président de l'assemblée délibérante doit présenter un rapport portant sur l'impact sur le développement durable de l'organisation et des modalités de fonctionnement de la collectivité, sur les politiques qu'elle mène en la matière sur son territoire, ainsi que sur les orientations et programmes contribuant à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Si le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) n'était pas juridiquement tenu de produire un tel document avant cette échéance, sa publication relève d'une démarche volontaire de cohérence et d'exemplarité. Elle correspond pleinement à l'objet même du syndicat, à l'orientation stratégique de son action et à la nature des compétences qu'il exerce au cœur des enjeux de transition énergétique et environnementale.

Acteur public majeur des politiques énergétiques sur le territoire du Rhône, le SYDER joue depuis 1950, année de sa création, un rôle opérationnel déterminant auprès des communes et des EPCI. Par sa capacité d'ingénierie, d'investissement et de mutualisation, il constitue un levier concret de transformation des territoires. Son action accompagne l'évolution des priorités locales : davantage de rénovation que d'extension, davantage d'optimisation que de consommation, davantage de pilotage que de correction. Cette dynamique traduit un changement de modèle : faire mieux avec l'existant, rechercher la performance globale, inscrire les choix techniques dans une trajectoire durable.

Cette responsabilité se traduit par des interventions complémentaires et structurées. Le développement des énergies renouvelables occupe une place croissante, avec la montée en puissance des installations photovoltaïques, des projets de chaleur renouvelable et des montages partenariaux favorisant une production énergétique locale et responsable. La modernisation et la résilience des réseaux constituent un autre axe fort, afin d'adapter les infrastructures aux aléas climatiques, de sécuriser l'alimentation énergétique et de garantir la continuité du service public.

La sobriété et la maîtrise des consommations forment un pilier central de l'action du SYDER. La Démarche Performancielle, désormais largement déployée, illustre cette volonté de transformation : éclairage public intelligent, équipements connectés et télégérés, suivi des consommations, recherche systématique de gains énergétiques et financiers. Cette approche globale de la performance permet aux collectivités de disposer d'outils concrets pour réduire durablement leur empreinte énergétique.

Le syndicat contribue également à l'évolution des mobilités à travers le déploiement coordonné d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, en anticipant les besoins et en garantissant un maillage territorial cohérent. Il agit ainsi comme accélérateur de solutions, au service des nouveaux usages et de la décarbonation des déplacements.

L'engagement en faveur du développement durable se traduit aussi dans le fonctionnement interne du SYDER : pratiques d'achat, organisation, gestion des ressources, diffusion d'une culture de responsabilité environnementale et d'amélioration continue. Cette cohérence entre action territoriale et pratiques internes renforce la portée de la démarche.

Au-delà des infrastructures et des projets techniques, le SYDER affirme également un rôle d'animation, de pédagogie et de valorisation des initiatives. Les actions de sensibilisation à destination des jeunes publics, notamment à travers le programme Ecoloustics, participent à la formation des citoyens de demain. Les Trophées du SYDER contribuent à mettre en lumière, promouvoir et encourager les démarches exemplaires conduites par les collectivités membres. Cette dimension de transmission et de reconnaissance fait partie intégrante de la stratégie de transition.

Enfin, la dynamique partenariale constitue un marqueur fort de l'action du syndicat. Coopérations institutionnelles, économiques et académiques, à l'image de la participation à la Chaire européenne de la transition du territoire, traduisent la volonté de croiser les expertises, d'innover et de penser les solutions à long terme. Ces alliances renforcent la capacité d'anticipation et d'expérimentation au bénéfice du territoire.

Le présent rapport expose ainsi la situation du SYDER en matière de développement durable, tant dans son fonctionnement que dans les politiques conduites au service des communes et des EPCI. Il présente les actions engagées, les résultats observés et les orientations retenues pour progresser encore. À travers ses compétences, le SYDER exerce une responsabilité directe vis-à-vis des habitants du Rhône : ce document en rend compte avec clarté et méthode, dans une logique de progrès continu et d'intérêt général.

## 2 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYDER



*Les locaux du SYDER à Dardilly*

Agissant pour le compte de 200 communes et de 2 intercommunalités, soit près de 425 000 habitants, le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) est l'acteur public de référence en matière d'énergie dans le département du Rhône. Créé en 1950, il est historiquement chargé de l'organisation de la distribution publique de l'électricité. Le SYDER est un syndicat mixte fermé, garantissant une gouvernance publique et une action territoriale tournée vers l'intérêt général.

Propriétaire des réseaux de distribution d'électricité – dont l'exploitation est concédée à ENEDIS et EDF – le SYDER exerce un contrôle permanent de la qualité du service public de l'électricité. Au fil du temps, il a su développer de nouvelles expertises afin d'accompagner les collectivités dans les domaines de l'énergie, de l'éclairage public, de la chaleur renouvelable, du photovoltaïque et des mobilités durables.

Membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et de l'association TEARA, le SYDER s'inscrit dans une dynamique collective visant à défendre les intérêts des territoires et à soutenir la transition énergétique.



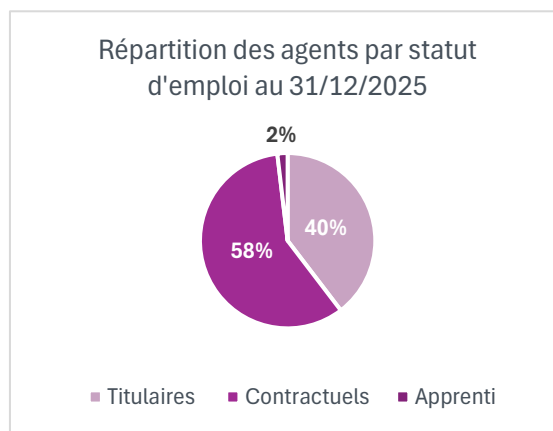
## 2.1 – UNE ÉQUIPE COMPLÉMENTAIRE ET ENGAGÉE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Au 31 décembre 2025, le SYDER est composé de 53 agents aux profils variés et complémentaires, répartis au sein de 3 pôles, en appui à la Direction Générale. Cet effectif comprend à la fois des agents techniques et administratifs qui accompagnent au quotidien nos collectivités adhérentes dans la réalisation de leurs projets.

### Au 31 décembre 2025

53 agents employés par la collectivité :

- > 21 fonctionnaires
- > 31 contractuels (30 sur emplois permanents dont 1 en CDI et 1 sur emploi non permanent)
- > 0 stagiaire
- > 1 apprenti



Répartition par statut et filière	Filière administrative	Filière technique
Titulaires	42.9 %	57.1%
Contractuels	29 %	71 %
Apprenti	0%	0%
Stagiaire	0%	0%
Ensemble	35.8 %	64.2%

Parce que nos activités se diversifient et se développent, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, et parce que nous souhaitons intensifier nos relations avec nos collectivités adhérentes, le SYDER continue sa campagne de recrutements initiée depuis 2021.

En 2025, 9 nouveaux collaborateurs ont rejoint le syndicat dont 1 apprenti.

- Deux Techniciens éclairage public
- Une Chargée de mission SIG
- Une Coordinatrice ENR
- Deux Chargés de travaux
- Une Assistante administrative
- Une Assistante de direction
- Un alternant au service Comptabilité-Finances



## 2.2 - LA GOUVERNANCE DU SYDER

Le SYDER est administré par un Comité syndical composé de 214 délégués titulaires et de 205 délégués suppléants, représentant les communes adhérentes et les EPCI membres. Cette assemblée se réunit plusieurs fois par an afin de définir les orientations stratégiques, voter les budgets, administrer le syndicat et suivre les projets structurants.

Le Comité syndical élit un Bureau syndical composé du Président, de 9 Vice-présidents et de plusieurs membres. Le Bureau se réunit régulièrement pour préparer les travaux du Comité et piloter les dossiers en cours.

Le Président, élu pour un mandat de 6 ans, détient le pouvoir exécutif. Il prépare et exécute les décisions du Comité syndical, dirige l'administration du SYDER et veille à la bonne application des politiques publiques.

Pour le mandat 2020-2026, le SYDER est présidé par Malik HECHAÏCHI. Il est accompagné dans ses fonctions par 9 Vice-présidents qui bénéficient d'une délégation de fonction.



**MALIK HECHAÏCHI**  
Président



**DIDIER MOULIN**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président

Délégué aux finances, budget et commande publique



**MICHEL GOUGET**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président

Délégué au développement des énergies renouvelables



**SANDRINE ARNAUD**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Déléguée à la communication



**JULES JOASSARD**  
5<sup>ème</sup> Vice-Président

Délégué aux finances, budget et commande publique



**ALAIN GERBERON**  
6<sup>ème</sup> Vice-Président

Délégué aux travaux d'investissements sur les réseaux secs



**SYLVAIN SOTTON**  
7<sup>ème</sup> Vice-Président

Délégué à l'électromobilité, à l'écoute et à la veille territoriale



**ANNICK LAFAY**  
8<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Déléguée à l'urbanisme



**PASCALE REYNAUD**  
9<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Déléguée à la prospective et innovation

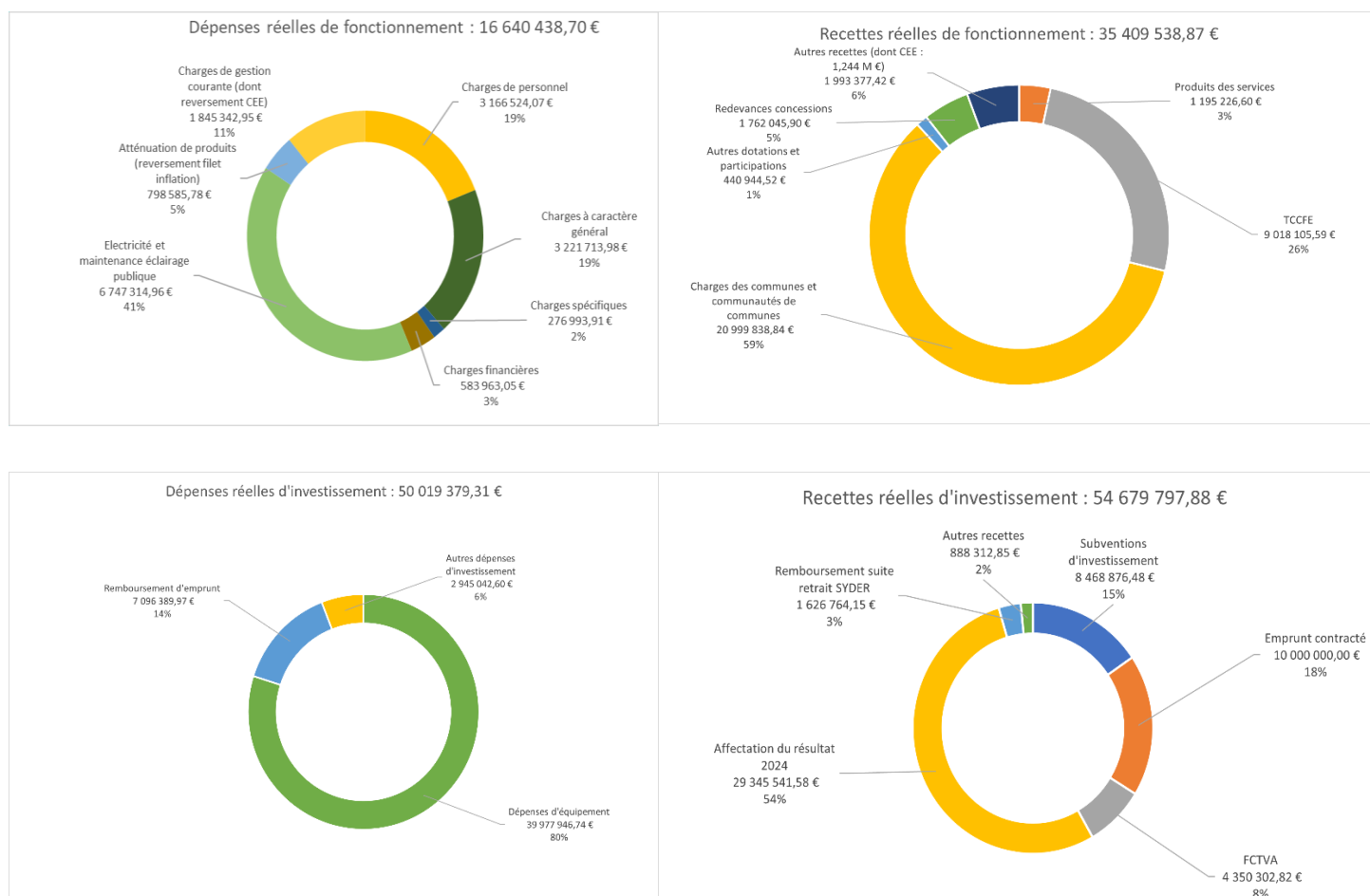


**PASCAL LEBRUN**  
10<sup>ème</sup> Vice-Président

Délégué à l'exploitation des réseaux communication



## 2.3 - LE BUDGET EN 2025



Les dépenses et recettes prises en compte sont les écritures réelles. Les opérations d'ordre, permettant d'équilibrer le budget ne sont pas prises en compte.

- Les dépenses réelles de fonctionnement regroupent les dépenses à caractère général, les charges de personnels, les charges de gestion courante, les charges financières liées au remboursement des emprunts et les charges exceptionnelles.
- Les dépenses réelles d'investissement sont essentiellement composées des dépenses de travaux et du remboursement du capital des emprunts.
- Les recettes de fonctionnement sont composées à 57 % des charges payées par les communes membres.
- Enfin, les recettes d'investissement, en dehors de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement, proviennent principalement du recours à l'emprunt, des subventions, du FCTVA et de la récupération de la TVA.

## 3— LES ACTIONS DU SYDER



### 3-1 — LE RESEAU ELECTRIQUE EN DETAIL



*Intervention du SYDER sur les réseaux électriques*



#### Des réseaux électriques fiables et durables pour assurer la transition énergétique

Le SYDER est historiquement l'organisme public chargé de l'organisation de la distribution d'électricité sur le territoire du Rhône. Il exerce cette compétence auprès de deux EPCI et 200 communes du département, soit près de 425 000 habitants.

À ce titre, le SYDER assume toutes les obligations relatives à la propriété du réseau public de distribution électrique.

En tant que propriétaire des réseaux de distribution d'électricité sur son territoire, le **SYDER négocie et supervise les contrats de concession** conclus avec ENEDIS et EDF. Il **assure le contrôle de la bonne application du cahier des charges de concession** et de la **qualité du service public**.

## CHIFFRES CLÉS :

- 6 248 km de réseau BT
- 4 290 km de réseau HTA
- 6 383 postes de transformation HTA – BT
- 239 146 points de livraison

La transition énergétique transforme profondément les usages et les besoins en électricité : généralisation du **véhicule électrique**, développement des installations **photovoltaïques**, nouveaux modes de **chauffage décarboné**, croissance démographique et urbanisation des territoires.

Pour répondre à ces défis, il est essentiel de **moderniser et adapter les réseaux électriques** afin d'assurer leur **résilience**, leur **performance** et leur **capacité à intégrer de nouvelles sources d'énergie renouvelable**.



### **Des réseaux plus intelligents, plus solides et plus sobres**

En investissant durablement dans la modernisation des réseaux, le **SYDER** prépare le territoire du Rhône à la **transition énergétique** et à la **montée en puissance des usages électriques**.

Ses interventions contribuent à rendre les infrastructures **plus adaptables, plus connectées et plus résilientes**, au service des communes, des habitants et des acteurs économiques.

**Le SYDER agit au quotidien pour que les réseaux électriques du Rhône soient prêts à relever les défis énergétiques de demain.**

Propriétaire des réseaux d'électricité, le **SYDER** est un **acteur clé de l'aménagement du territoire** dans le département du Rhône. Il assure la **maîtrise d'ouvrage d'un grand nombre de travaux sur le réseau électrique**, garantissant un service public de qualité et une distribution d'électricité fiable.

Chaque année, le syndicat investit en moyenne **plus de 10 millions d'euros** par an dans ces infrastructures, soit **plus de 100 chantiers** répartis sur l'ensemble du territoire.

Les interventions du SYDER se concentrent autour de quatre axes majeurs : **renforcement, extension, dissimulation et sécurisation** des réseaux.

### a) Renforcer les réseaux pour accompagner la montée en puissance des usages électriques

Le SYDER modernise et adapte le réseau afin de **sécuriser l'alimentation** et **améliorer la qualité de la desserte**, notamment lorsque les câbles sont vétustes ou que la demande locale augmente. Ces renforcements, en plus d'assurer aux administrés une alimentation de qualité pour leurs usages quotidiens, permettent d'anticiper les besoins liés à l'essor de nouveaux usages :

- raccordement de **stations de recharge pour véhicules électriques**,
- alimentation de **pompes à chaleur** et d'**équipements collectifs électrifiés**,
- intégration des **installations de production d'énergie renouvelable** (photovoltaïque, autoconsommation collective, etc.).

Concrètement, cela se traduit par l'**augmentation du diamètre des câbles de distribution**, l'**installation de nouveaux postes de transformation** ou le **maillage du réseau** pour en accroître la capacité et la fiabilité.

En 2025, **36 chantiers de renforcement** ont été lancés.

### b) Étendre le réseau pour accompagner le développement des territoires et des énergies renouvelables

Les travaux d'extension visent à **prolonger une ligne électrique** pour raccorder de nouveaux consommateurs ou producteurs au réseau public.

Ils permettent, par exemple :

- le **raccordement de logements, commerces, bâtiments publics ou zones d'activité**,
- le **raccordement d'installations photovoltaïques** ou d'autres dispositifs de production décentralisée,
- ou encore la **création de points d'alimentation pour des bornes de recharge** destinées à la mobilité électrique.

Les extensions sont réalisées en **aérien ou en souterrain**, selon les contraintes techniques et le contexte urbain ou rural.

En 2025, **41 chantiers d'extension** ont été lancés.

### c) Dissimuler les réseaux pour améliorer le cadre de vie et mutualiser les interventions

Dans un souci d'intégration paysagère et de réduction de l'impact visuel, le SYDER mène chaque année des opérations d'**enfouissement des lignes électriques** et des autres réseaux (éclairage public, télécommunication).

Pour limiter les nuisances et éviter la répétition des chantiers, le syndicat a signé des **conventions de**

**partenariat avec certains opérateurs téléphoniques** permettant une **coordination des travaux d'enfouissement**.

En 2025, **45 chantiers de dissimulation** coordonnée ont été ouverts ou réalisés.

#### **d) Sécuriser les réseaux pour renforcer leur résilience face aux aléas climatiques**

La **résilience** des réseaux électriques est aujourd'hui un enjeu majeur face à la **multiplication des épisodes climatiques extrêmes** (tempêtes, fortes chaleurs, inondations...).

Le SYDER agit pour **sécuriser les infrastructures** en remplaçant les  **fils nus vétustes** par des **réseaux torsadés isolés**, plus robustes et moins sensibles aux intempéries.

Ces travaux contribuent directement à **garantir la continuité du service public** et à **maintenir une alimentation électrique stable** pour les habitants et les acteurs économiques.

En 2025, **17 chantiers de sécurisation** ont été lancés.

#### **e) Répartition de la maîtrise d'ouvrage pour les communes rurales/urbaines, entre le SYDER et ENEDIS**

Le cahier des charges de concession qui lie le SYDER et ENEDIS décrit précisément la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre les deux parties, avec une distinction entre les **communes rurales et urbaines**.

Il est à noter que les **communes rurales** sont les communes de **moins de 2 000 habitants** qui se situent dans une aire urbaine de moins de 5 000 habitants et plus.

Toutes les **communes de plus de 5 000 habitants** sont considérées comme **urbaines**. Une dérogation existe entre ces deux seuils et fait l'objet d'une demande effectuée tous les 6 ans par le SYDER, auprès du Préfet, en collaboration avec ENEDIS. Pour 2020, l'arrêté préfectoral avait arrêté en 2014 la répartition des communes urbaines et rurales.

Pour les communes rurales, le SYDER est maître d'ouvrage de la plupart des travaux électriques, sauf les renforcements HTA (Haute Tension Aérienne). Pour les communes dites urbaines, ENEDIS est maître d'ouvrage sur la partie travaux d'extension ou de sécurisation des réseaux électriques, le SYDER réalisant les dissimulations des réseaux demandées par les communes.



## 2.5 - LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ



Image d'illustration



### Une compétence exercée au service des territoires

Depuis 1997, le SYDER exerce la compétence optionnelle de **distribution publique de gaz**.

En 2025, **67 communes** desservies en gaz lui ont confié cette mission, témoignant de la confiance accordée au syndicat pour organiser et piloter ce service public essentiel.

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, le SYDER négocie, conclut et supervise les **contrats de concession établis avec GRDF**, à qui il délègue la gestion et l'exploitation du réseau.

Le réseau représente aujourd'hui :

- **31 628 clients** raccordés,
- **913 km de conduites**,
- **680 GWh de gaz acheminés**

Au-delà des chiffres, le rôle du SYDER consiste à garantir la continuité, la qualité et la sécurité du service public, tout en veillant à l'entretien et au développement équilibré des infrastructures sur l'ensemble du territoire. Il assure un contrôle régulier du concessionnaire, analyse les données d'exploitation, suit les investissements et accompagne les communes dans leurs projets d'aménagement ou d'extension de réseau.

Par cette compétence, le SYDER contribue à l'attractivité des communes et à l'égalité d'accès à l'énergie, tout en inscrivant l'action publique dans une trajectoire de transition énergétique.



### Un nouveau contrat de concession tourné vers la transition énergétique

Un nouveau contrat de concession avec GRDF a débuté en novembre 2023 pour une durée de **20 ans**. Il constitue un cadre structurant pour les années à venir, à la fois en matière d'investissements, de performance du réseau et d'engagement environnemental.

Ce contrat prévoit un programme d'investissements ambitieux, doté d'une enveloppe de **17 millions d'euros**, destiné à assurer :

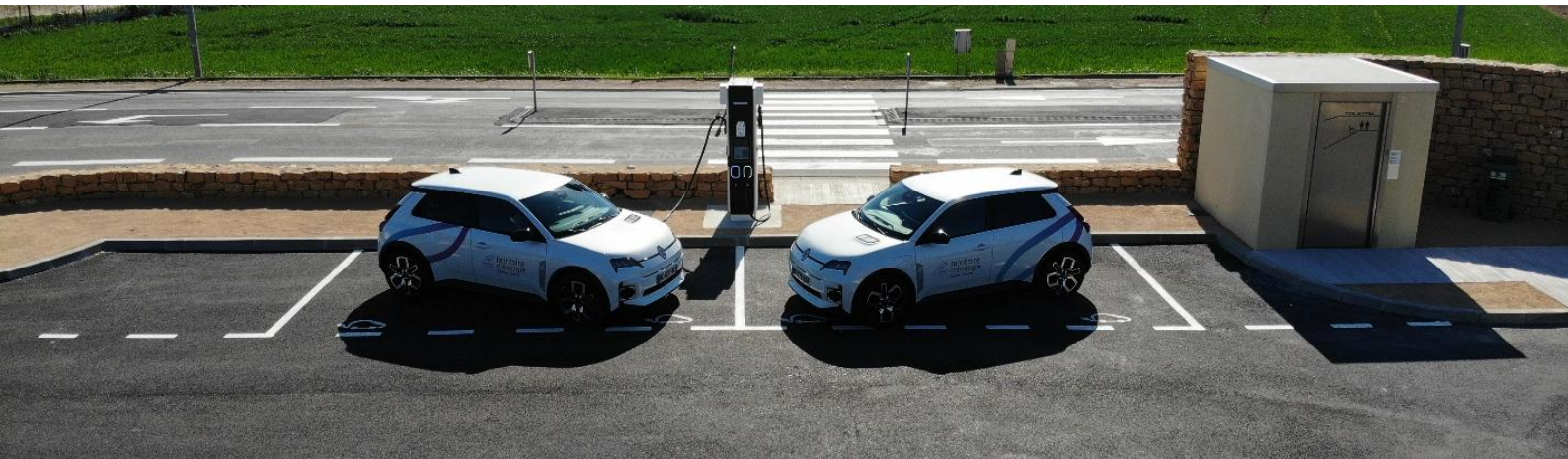
- L'entretien et la modernisation des ouvrages,
- Le développement du réseau,
- Le renforcement de la sécurité des installations.

Au-delà de ces objectifs techniques, le contrat s'inscrit résolument dans la **dynamique de la transition énergétique**. Il intègre des actions concrètes visant à favoriser le développement du **gaz vert**, notamment par l'injection de biométhane dans les réseaux, et à accompagner l'émergence de procédés énergétiques innovants et durables.

La distribution publique de gaz évolue ainsi vers un modèle plus sobre et plus respectueux de l'environnement. À travers ce nouveau cadre contractuel, le SYDER affirme sa volonté d'accompagner les territoires dans la diversification de leur mix énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la construction d'un avenir énergétique plus propre et plus responsable.



## 2.5 - LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)



*Voitures en charge à la station super chargeurs d'Ambérieux-d'Azergues*



### Le SYDER : l'opérateur de la mobilité électrique publique dans le Rhône

Depuis 2019, le SYDER assure pour le compte des communes et des communautés de communes et d'agglomération qui lui ont transféré cette compétence, le développement, l'exploitation et la maintenance des **Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)**.

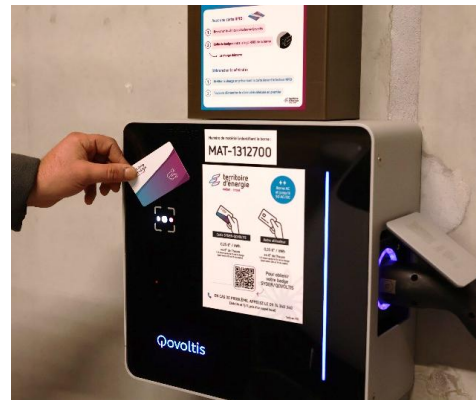
En 2025, **85 communes** et **2 EPCI** ont délégué cette compétence à notre syndicat.

Depuis la mise en place de ce nouveau service, ce sont déjà près de **182 bornes de recharge**, soit 364 points de charge, qui ont été installées par le SYDER sur le territoire rhodanien. On distingue des bornes classiques, intermédiaires et rapides.

En 2025, **47 829 charges** ont été réalisées sur les bornes du réseau du SYDER, pour une puissance délivrée de **804 783 kWh**, ce qui a permis d'éviter **670 tonnes de CO<sub>2</sub>**.

Afin d'encourager la mobilité verte sur le territoire de ses collectivités membres, le SYDER a déterminé des conditions financières incitatives en proposant un abattement de 100% pour les communes qui sont intégrées au **Schéma Directeur des IRVE**.

Enfin, un **Schéma Directeur des IRVE** a été lancé en 2021 afin d'**intensifier et de planifier le déploiement des bornes de recharge** sur le territoire en fonction des besoins des collectivités et des différents types de recharge pour les dix années à venir.





## Des bornes interopérables, accessibles 24h/24h, 7 jours / 7, à des tarifs attractifs

Les bornes du SYDER sont **accessibles 7 jours/7 et 24h/24**. Elles permettent des recharges complètes ou occasionnelles sur l'espace public. Les équipements du syndicat installés sont accessibles via une carte d'abonnement ou par carte bancaire en flashant le QR-code présent sur les stickers collés sur les bornes. De plus, elles sont compatibles avec les abonnements d'autres opérateurs régionaux, nationaux ou européens.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, le SYDER a confié la supervision, la maintenance et l'exploitation de l'ensemble de son réseau de bornes de recharge publiques à un nouvel opérateur : QOVOLTIS. Ce changement s'est accompagné d'une révision de la tarification publique des recharges, en réponse à la hausse des coûts de l'énergie et à l'arrivée prochaine de plusieurs stations de super-chargeurs. Le SYDER a ainsi mis en place une grille tarifaire différenciée selon la puissance des bornes (inférieure ou supérieure à 50 kW) et le statut des usagers, selon qu'ils possèdent ou non la carte SYDER – QOVOLTIS. Ces nouveaux tarifs ont été définis en cohérence avec les « prix du marché », notamment ceux pratiqués par les syndicats d'énergies des départements voisins.

	 Carte SYDER-QOVOLTIS	 Autre utilisateur	Pour faciliter la rotation sur les bornes
 Borne AC et jusqu'à 50 AC/DC	0,25 € / kWh	0,35 € / kWh	+ 4 € de l'heure ½ heure après la fin de la charge (sauf entre 22h et 7h du matin)
 Supérieur à 50 AC/DC	0,40 € / kWh	0,50 € / kWh	+ 4 € de l'heure 1 heure après la fin de la charge (l'heure commencée étant due)

**EN CAS DE PROBLÈME, APPELEZ LE :**  
**09 74 340 340**

(24h/24 et 7j/7, prix d'un appel local)

Pour toute question, contactez [client@qovoltis.com](mailto:client@qovoltis.com)

**POUR OBTENIR VOTRE BADGE, FLASHEZ LE QR CODE SUR UNE BORNE !**

Un badge coûte 7,20€.

Munissez vous d'un moyen de paiement et d'un justificatif de domicile.



## 9 stations de super-chargeur publiques dans le Rhône

Le SYDER a été sélectionné parmi les premiers lauréats de l'appel à projets gouvernemental « Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques », dans le cadre du plan France 2030. Grâce à une subvention de **1,7 million d'euros**, le SYDER installera **9 stations de recharge publiques de haute puissance** dans le Rhône. Cette initiative s'inscrit dans les ambitions du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques du syndicat et participe activement à la transition énergétique du territoire.



*Station publique de recharge haute puissance du SYDER à Ambérieux-d 'Azergues*

En 2025, **4 stations** de recharge publiques haute puissance ont déjà été installées sur le territoire rhodanien dans les communes d'Ambérieux-d 'Azergues, Mornant, Tarare et Amplepuis. Ces stations de recharge, équipées de plusieurs points de charge, **sont complémentaires et adaptées à tous les besoins** : elles proposent des bornes ultra-rapides (150 kW), rapides (90 kW) et normales (22kW), permettant ainsi à tous les types de véhicules électriques de se recharger.

	Ambérieux d'Azergues	Mornant	Tarare	Amplepuis
<b>Bornes Ultra Rapides (150kW)</b>	4	6	8	4
<b>Rapides (90 kW)</b>	4		4	4
<b>Normales (22 kW)</b>	2	2	2	2

**5 autres stations** de recharge publiques haute puissance verront le jour durant l'année 2026 au sein des communes de Légny, Sainte-Foy-l'Argentière, Colombier-Saugnieu, Sérézin-du-Rhône et Corcelles-en-Beaujolais. Ainsi, l'ensemble du département du Rhône sera maillé de recharge haute puissance afin de rendre la mobilité électrique accessible sur le territoire.



**IMPLANTATION DES BORNES DE RECHARGE au 31/12/2025**



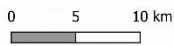
**Borne de recharge en service**

- 100 KW
- 50 KW
- 24 KW
- 22 KW
- ⚡ Superchargeur (300 kW)

LYON

**SYDER - Syndicat Départemental d'Energies du Rhône**

61 chemin du Moulin Carron 69574 Dardilly Cedex Tel : 04 72 18 75 00  
Courriel : syder@syder.fr Site Internet : www.syder.fr



Format A3 - FDC : Carto Positron  
Edition le 13/02/2026  
SYDER / SIG / LM



## 2.6 - LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE PRODUCTION ET DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR ET DE FROID



### Les réseaux de chaleur

Depuis 2009, le SYDER propose à ses communes adhérentes une compétence optionnelle : « **la production et la distribution publique de chaleur et de froid** ». A ce jour, **38 communes** du territoire ont choisi de transférer cette compétence au SYDER.

Pour permettre le plein exercice de cette compétence, le SYDER s'est doté de la régie « SYDER Chaleur » à autonomie financière. Elle permet au syndicat d'acquérir, d'aménager, et d'exploiter des installations de production et distribution de chaleur renouvelable pour le compte des communes adhérentes. Les activités de la régie SYDER Chaleur porte sur le **développement des projets**, la **conception** et la **construction de chaufferies** et **réseaux publics de production** et **distribution de chaleur renouvelable** mais aussi de l'**exploitation** et la **maintenance** de ces installations ainsi que la **vente de chaleur** en échange du service rendu. En tant que tiers de confiance, le SYDER se charge d'étudier, de mettre en œuvre le montage juridique, administratif et financier des projets. Pour les communes qui lui ont transféré cette compétence, il réalise et installe des chaufferies publiques, par exemple au bois déchiqueté ou granulés (selon les projets), et les réseaux de chaleur et sous-stations associés. En outre, le SYDER, responsable de l'exploitation et la maintenance des chaufferies, assure le service et vend la chaleur distribuée aux abonnés sur une période de 20 à 25 ans.

A ce jour, dans le cadre de sa Régie chaleur, **le SYDER exploite 17 chaufferies bois et les réseaux de chaleur associés.**

Les réseaux de chaleur et les chaufferies bois permettent aux communes et aux abonnés de **maîtriser leur facture énergétique** car le bois-énergie est un moyen de chauffage très économique et dont le prix est stable. Les coûts d'investissement et d'exploitation, certes plus importants, sont ainsi pleinement compensés par des frais de combustibles largement diminués par rapport à une solution fossile.

L'expertise acquise par le SYDER dans la construction et l'exploitation de chaufferies publiques au bois, conjuguée à la volonté politique des élus du SYDER et des communes concernées, a permis le **développement soutenu du parc de la régie SYDER Chaleur** au cours de ces quatre dernières années.

Ainsi, plusieurs chaufferies et réseaux de chaleur structurants ont été réalisées, portant le volume de chaleur livrée à plus de **6 GWh sur la saison de chauffe 2024/2025**. Ce volume sera presque doublé dès la saison suivante avec la mise en service, en 2025, des chaufferies de Loire-sur-Rhône et Saint-Symphorien-sur-Coise.

Forte de cette dynamique, la régie SYDER chaleur entend **poursuivre son développement** en diversifiant les sources d'énergie mobilisées pour la production de chaleur. Des études sont actuellement engagées sur la valorisation de la chaleur fatale, la géothermie et le solaire thermique.

## CHIFFRES CLÉS

(au 31/12/2025)

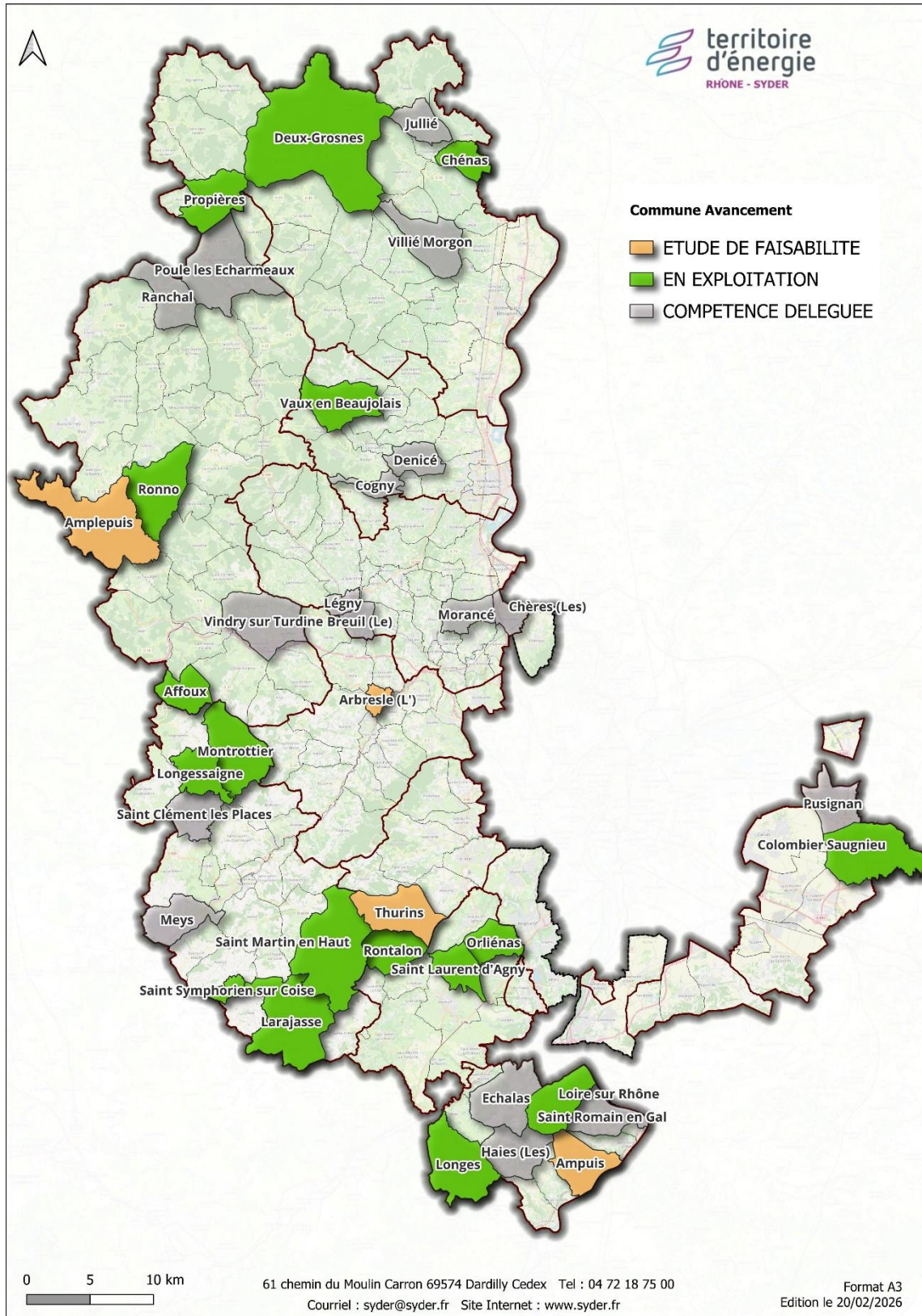
- 17 réseaux de chaleur en exploitation
- 15 chaufferies bois-énergie en exploitation et 2 en cours de finalisation
  - 122 sous-stations desservies
  - 5 502 kW de Puissance bois installée
- Combustibles bois : plaquettes forestières ou granulés
- 6.4 GWh de chaleur distribuée sur la saison 2024/2025
  - 2 000 t eq. CO2 évitées

VILLE	Date de mise en service (année)	Nombre de Sous-station	Taille du réseau	Type de combustible bois énergie	Puissance chaudière Biomasse
LONGES	mars-11	3	55 ml	Plaquettes	200 kW
VAUX EN BEAUJOLAIS	juil-13	1	0 ml	Granulés	120 kW
PROPIERES	oct-14	1	100 ml	Granulés	112 kW
LARAJASSE	sept-15	12	522 ml	Plaquettes	550 kW
DEUX GROSNES/MONSOLS	déc-15	9	793 ml	Plaquettes	300 kW
LONGESSAIGNE	mars-17	6	420 ml	Plaquettes	165 kW
CHENAS	janv-19	2	50 ml	Granulés	130 kW
RONTALON	oct-19	5	125 ml	Granulés	60 kW
RONNO	oct-20	11	300 ml	Plaquettes	120 kW
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	oct-21	17	1200 ml	Plaquettes	800 kW
SAINT-LAURENT-D'AGNY	mars-22	2	30 ml	Granulés	90 kW
COLOMBIER-SAUGNIEU	mars-22	4	240 ml	Plaquettes	200 kW
MONTROTTIER	oct-23	17	1300 ml	Plaquettes	800 kW
ORLIENAS	nov-24	5	150 ml	Plaquettes	150 kW
LOIRE SUR RHONE	oct-25	6	1140 ml	Plaquettes	450 kW
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	oct-25	18	2600 ml	Plaquettes	1180 kW
AFFOUX	oct-25	3	130 ml	Granulés	75 kW
<b>17 Réseaux de chaleur</b>		<b>122</b>	<b>9155 ml</b>		<b>5502 kW</b>

Les chaufferies bois présentent des atouts considérables pour le territoire car elles permettent de :

- Valoriser la ressource en bois local
- Dynamiser le développement économique et le bassin d'emploi local
- Améliorer le bilan carbone
- Réduire la facture énergétique

Ce type d'installation permet également de **réduire significativement les émissions de CO<sub>2</sub>**.



Carte représentant les communes ayant un réseau de chaleur, ou une étude de faisabilité en cours, ou ayant transmis la compétence au SYDER



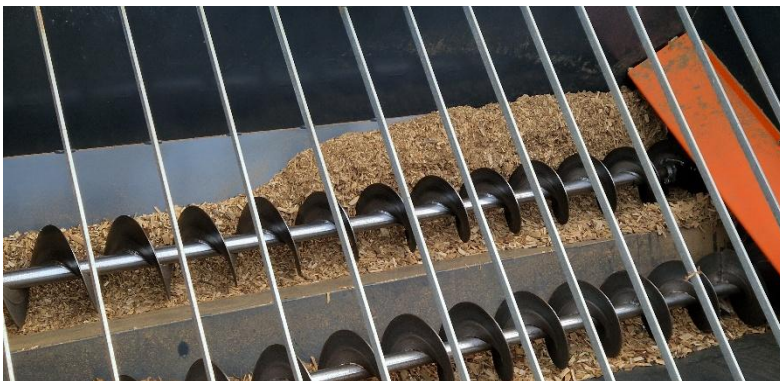
## 2025 : de nouveaux projets d'envergure pour la Régie SYDER Chaleur

En 2025, le service Régie SYDER Chaleur a conduit de front l'exploitation du parc existant, le développement de nouveaux projets et le suivi de chantiers structurants. Les chaufferies et réseaux de chaleur de **Loire-sur-Rhône**, **Saint-Symphorien-sur-Coise** et **Affoux** ont connu des avancées majeures, tandis que la chaufferie bois d'**Orliénas** a été finalisée.

Si les projets d'Affoux et d'Orliénas sont de taille modeste, les projets de Loire-sur-Rhône et de Saint-Symphorien-sur-Coise constituent des réalisations d'envergure.

En effet, ces deux opérations représentent une puissance totale installée de **5 025 kW** (450 kW bois plaquettes et 895 kW gaz naturel pour Loire-sur-Rhône et 1 180 kW bois plaquettes et 2 500 kW gaz naturel pour Saint-Symphorien-sur-Coise). Ces deux installations permettront de desservir environ 24 sous-stations à travers 3 740 mètres linéaires de réseau de chaleur pour alimenter des habitations collectives, des complexes scolaires ou encore des bâtiments communaux dès octobre 2025. La production annuelle attendue est d'environ 5 GWh, soit l'équivalent de la consommation en énergie de 500 logements.

L'ensemble des projets engagés en 2025 (avec une finalisation début 2026 pour Saint-Symphorien-sur-Coise), permettra d'éviter environ **1 400 tonnes de CO<sub>2</sub>** supplémentaires, soit l'équivalent de 6,3 millions de kilomètres parcourus en voiture thermique.



Vis sans fin de la chaufferie biomasse de Loire-sur-Rhône



Chaufferie biomasse de Loire-sur-Rhône



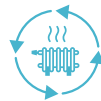
Chaufferie bois de Loire-sur-Rhône



Silo à bois de la chaufferie de Saint-Symphorien-sur-Coise



Chaufferie bois de Saint-Symphorien-sur-Coise



### Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR)

Financé par l'ADEME et porté par le SYDER sur le territoire du département du Rhône (hors COR-CCMDL), le **Contrat Chaleur Renouvelable (CCR)** aide les communes et acteurs locaux du Rhône à adopter des systèmes de chauffage alimentés par des énergies renouvelables (**bois-énergie, solaire thermique, géothermie, réseaux de chaleur**).

Ce dispositif propose un **accompagnement technique** par le SYDER et des **subventions** pouvant couvrir jusqu'à **70 % des coûts d'étude** ; les **installations d'énergie renouvelable** sont, elles, soutenues via une aide forfaitaire en fonction de leur productivité. Une opportunité pour maîtriser les coûts énergétiques tout en valorisant les ressources locales.



*Travaux de forage géothermique*



*Chaudières à granulés, parfaites pour des bâtiments individuels*

Depuis la signature du Contrat de Chaleur Renouvelable avec l'ADEME en février 2024, le SYDER a organisé plusieurs Commissions d'Attributions des Aides conjointement avec l'ADEME.

Au 31 décembre 2025, sur les **9,68 millions d'euros délégués au SYDER** par l'ADEME dans le cadre du CCR, ce sont **3 200 000€ de subventions qui ont été attribués à des porteurs de projet publics et privés** pour soutenir le développement de la chaleur renouvelable, à travers la création de réseaux de chaleur, d'installations au bois-énergie ou encore de géothermie.

Ces subventions ont permis de **financer 35 études** (faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, schéma directeur...) ainsi que **28 installations** de chauffage renouvelable. Les installations subventionnées vont permettre la production de **6,9 GWh de chaleur renouvelable**. La biomasse couvre plus de 80% de cette production de chaleur renouvelable, via des petites chaudières à granulés mais aussi des réseaux de chaleur fonctionnant au bois déchiqueté. La géothermie, très populaire, représente 16% de la chaleur renouvelable contractualisée.



*Pompes à chaleur géothermiques – Halle Bointon – Villefranche-sur-Saône*



## Certificats d'Économie d'Énergies (CEE)

En 2025, la régie SYDER Chaleur a obtenu **644 287€** de la vente de CEE pour le raccordement de plusieurs bâtiments au réseau de chaleur de **Montrottier**. De la même manière, la régie SYDER Chaleur a obtenu **6 439,36€** de la vente de CEE suite au raccordement au réseau de chaleur d'**Orliénas**.



## 2.7 - L'ÉNERGIE SOLAIRE : UNE ÉNERGIE DURABLE ET RESPONSABLE



Depuis 2011, le SYDER mène une politique volontariste et ambitieuse en matière d'**énergie solaire photovoltaïque**. En effet, conscient de l'opportunité que représente cette énergie en termes de sobriété et de durabilité, le syndicat accompagne les communes partenaires durant toutes les étapes du projet: financement, maîtrise d'ouvrage, exploitation et maintenance.

Ces projets, le syndicat les porte seul ou en concertation avec des acteurs privés et associatifs pour développer des installations sur des bâtiments, des centrales au sol, ou encore des ombrières.

En 2025, **15 nouveaux équipements ont été mis en service** soit plus de **1.9 MWc**, plus de 30 études de potentiel photovoltaïque et d'autoconsommation ont été lancées. En outre, afin de développer les équipements photovoltaïques sur le territoire, le SYDER a engagé et renforcé des **partenariats** avec des acteurs associatifs et privés locaux qui œuvrent dans ce domaine.

Au 31 décembre 2025, **83 installations photovoltaïques sont exploitées** par le SYDER. Avec une puissance de **4 MWh**, elles ont permis de produire **2 356 MWh** et d'**éviter plus de 52 tonnes de CO<sub>2</sub>**.



## Renforcement du partenariat entre la SEM Soleil et le SYDER

En 2024, le SYDER a renforcé son engagement en faveur des énergies renouvelables en augmentant sa participation au capital de la SEM SOLEIL, dont il est co-actionnaire depuis 2017. Cette société d'économie mixte, majoritairement composée de collectivités territoriales, vise à développer des projets responsables sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Le SYDER a ainsi investi jusqu'à 450 000 €, portant sa part à 10,57 % du capital, ce qui en a fait le deuxième actionnaire derrière le syndicat d'énergie de la Loire, le SIEL 42. Il a également apporté jusqu'à 150 000 € en compte courant d'associés, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois, afin de soutenir le financement des projets à venir. Parallèlement, la SEM SOLEIL a poursuivi son développement organisationnel, et un pacte d'actionnaires a été prévu pour le premier trimestre 2025 afin de formaliser les relations entre partenaires et encadrer la gouvernance future de la société.



## Vers l'autoconsommation collective : une nouvelle dynamique énergétique pour les communes du Rhône

Le SYDER structure et accélère le **déploiement de l'autoconsommation collective** sur le territoire en proposant un cadre opérationnel complet aux communes. Il agit comme chef d'orchestre des boucles locales d'énergie en prenant le rôle de **Personne Morale Organisatrice** : coordination des acteurs, organisation du partage d'électricité, gestion des données de comptage, facturation et relation avec le gestionnaire de réseau. Pour sécuriser et simplifier les projets, le syndicat a mis en place des conventions types (partage d'énergie, vente d'électricité, relation réseau) et un dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage couvrant toutes les étapes : études et montage juridique, passation des marchés, suivi de chantier, mise en service et exploitation des centrales photovoltaïques. Appuyée sur les évolutions réglementaires récentes et des analyses de faisabilité économique, cette méthode clé en main permet aux communes de produire, partager et consommer leur énergie renouvelable localement, avec un accompagnement technique, juridique et financier structuré.



## Un exemple concret d'autoconsommation collective

À Pollionnay, la commune et le SYDER ont engagé une démarche concrète de transition énergétique sur le groupe scolaire avec la mise en place de deux installations solaires complémentaires. Une centrale photovoltaïque de 65 kWc est installée en toiture et produit, depuis août 2025, près de

79 266 kWh d'électricité renouvelable par an. Des ombrières photovoltaïques ont également été déployées dans la cour de l'école : composées de 168 panneaux, elles génèrent environ 77 646 kWh par an tout en créant des zones d'ombre utiles pour les usages quotidiens.

L'électricité produite est consommée directement par l'établissement dans une logique d'autoconsommation, ce qui permet de maîtriser les dépenses d'énergie, de réduire l'empreinte carbone et de sensibiliser les élèves à la production locale d'électricité renouvelable.

Ce projet illustre l'action conjointe de la commune et du SYDER pour faire progresser la transition énergétique au plus près des usages.



*Vue aérienne des installations photovoltaïques du SYDER sur le groupe scolaire de Pollionnay*



### **Le SYDER soutient les Centrales villageoises et les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable**

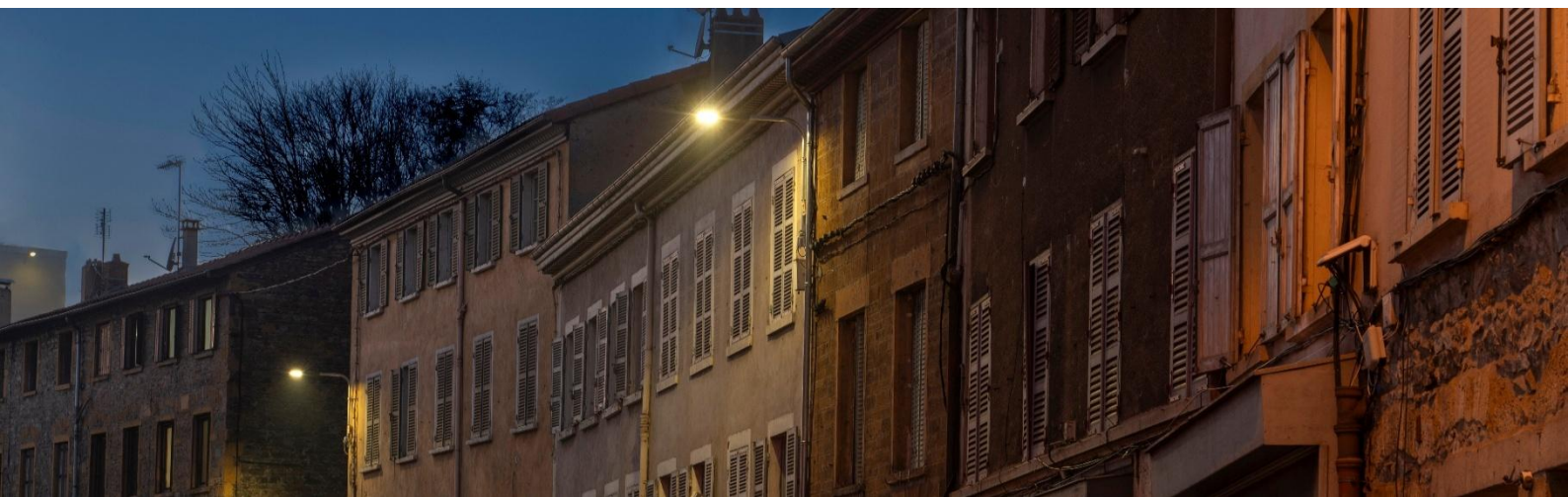
Depuis la **convention de collaboration** signée en 2023 avec l'**association des Centrales villageoises et les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable**, le SYDER déploie un soutien financier direct pour faciliter la concrétisation de projets solaires portés par les territoires. Ce partenariat se traduit par des interventions en cofinancement, combinant une entrée symbolique au capital des sociétés de projet et des avances en compte courant d'associés, afin de renforcer leur capacité d'investissement et d'accélérer la réalisation des installations.

En 2025, plusieurs structures citoyennes ont bénéficié de ce dispositif. Soleil Beaujolais a été accompagnée pour deux centrales photovoltaïques totalisant environ 130 kWc, tandis que la société

CVRC a été soutenue pour trois installations d'environ 72 kWc à Trèves. La société Monts Énergies a également reçu un appui pour le développement de deux projets solaires représentant près de 200 kWc. À travers ces engagements financiers ciblés, le SYDER sécurise les plans de financement, partage le risque initial et favorise l'émergence d'une production d'énergie renouvelable locale, portée par les habitants et les acteurs du territoire.



## 2.8 - LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE ÉCLAIRAGE PUBLIC



### Pour un éclairage intelligent et durable au service de la transition énergétique

Le SYDER exerce, pour le compte de ses collectivités adhérentes, la **compétence optionnelle de maintenance et d'exploitation de l'éclairage public**. Il assure ainsi la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs, la maintenance préventive et curative des installations, ainsi que l'optimisation énergétique des équipements d'éclairage des voiries, des espaces publics, des équipements sportifs et des mises en lumière patrimoniales de **197 communes**.

Premier poste de consommation électrique des communes, l'éclairage public est un enjeu stratégique de la transition énergétique locale. Depuis plusieurs années, le SYDER accompagne les collectivités dans une transformation profonde de leur parc lumineux, fondée sur la **performance énergétique**, l'**innovation technologique** et la **maîtrise des dépenses publiques**.



### Des travaux neufs en diminution, reflet d'une modernisation aboutie

En 2025, **74 dossiers de travaux neufs d'éclairage public** ont été ouverts. Il s'agit toujours, comme depuis quelques années, de l'activité principale du service Travaux, mais ce chiffre, en diminution par rapport aux années précédentes, traduit une évolution structurelle et positive du parc d'éclairage.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution actuelle :

- Les communes ayant intégré la Démarche Performancielle n'ont plus besoin de lancer de vastes programmes de rénovation, leur parc ayant déjà été modernisé ;
- Les projets inscrits dans les mandats municipaux précédents (rénovations globales, aménagements urbains, dissimulation de réseaux) ont majoritairement été engagés et réalisés ces dernières années ;

Outre cet éclairage fonctionnel, de places et de voiries, le SYDER est également intervenu sur les éclairages plus spécifiques :

- Les équipements sportifs, notamment les stades, ont été largement rénovés ces deux dernières années ;
- Les projets de mises en valeur patrimoniales ont également été menés de façon soutenue au cours des exercices antérieurs.

Ainsi, cette légère diminution du nombre de dossiers ouverts ne traduit pas un ralentissement de l'action, mais au contraire l'**aboutissement d'un cycle important d'investissements structurants**. L'éclairage public est remplacé massivement, et plus au coup par coup, et entre désormais dans une phase de gestion optimisée et de maintenance performante plutôt que de rénovation massive.



### La Démarche Performancielle : un programme structurant et transformant

Lancée en 2022, la **Démarche Performancielle** constitue un **programme inédit** sur le territoire national. Conçue et portée par le SYDER, elle dépasse le cadre d'un simple plan de rénovation pour proposer un **modèle intégré de modernisation**, de **financement** et de **pilotage intelligent de l'éclairage public**.

Ce programme répond à un double objectif :

- remettre à niveau un patrimoine d'éclairage parfois vétuste et vieillissant,

- inscrire durablement les communes dans une trajectoire de sobriété énergétique et de performance environnementale.

Contrairement aux opérations ponctuelles de remplacement de luminaires, la Démarche Performancielle repose sur une rénovation globale et cohérente des installations. Cette approche évite la mixité de technologies, souvent source de dysfonctionnements, d'incohérences photométriques et de surconsommations. L'ensemble du parc communal est ainsi harmonisé autour de standards techniques performants.

Le programme s'articule autour de **trois piliers fondamentaux** :

1. Le remplacement massif des sources énergivores par des **luminaires LED** haute performance,
2. L'installation systématique de **nœuds connectés** sur chaque point lumineux,
3. Le **déploiement d'une télégestion** permettant un pilotage intelligent, individualisé et évolutif.

Les progrès technologiques en matière d'optique et de faisceaux lumineux permettent désormais d'éclairer uniquement les zones utiles, en révélant plus fidèlement la voirie et ses abords tout en évitant les déperditions lumineuses. Les études réalisées en amont par les équipes du SYDER garantissent un dimensionnement précis des installations, afin de diffuser la lumière strictement nécessaire aux usages.

Une attention particulière est portée aux zones sensibles, notamment les corridors écologiques des trames vertes, bleues et noires. Ces secteurs font l'objet d'un traitement spécifique afin de minimiser l'impact de l'éclairage sur la biodiversité et de limiter la pollution lumineuse.

La télégestion constitue un levier central du dispositif. Elle permet :

- un suivi en temps réel des consommations,
- la détection automatique des pannes,
- la programmation à distance des horaires d'allumage et d'extinction,
- la modulation de l'intensité lumineuse selon des scénarios de gradation nocturne.

Cette gestion fine et dynamique transforme profondément le modèle d'exploitation : l'éclairage public devient pilotable, mesurable et adaptable, dans une logique permanente d'optimisation.

Pour encourager les communes à s'engager, le SYDER a mis en place des **conditions financières particulièrement incitatives**. Le syndicat prend en charge 50 % des dépenses liées au remplacement et à l'installation des nouvelles sources lumineuses ainsi qu'aux travaux associés. Après un an de mise en service, la collectivité peut rembourser le solde en une seule fois ou l'échelonner sur une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans, facilitant ainsi l'accès au programme sans déséquilibrer les budgets communaux.

La Démarche Performancielle mobilise aujourd'hui plus de **20 entreprises partenaires**, illustrant l'ampleur industrielle et territoriale du dispositif et son impact sur l'écosystème économique local.

Cette initiative innovante a été reconnue au niveau national : le **15 novembre 2022**, le SYDER a reçu la **médaille de bronze du Prix Territoria**, dans la catégorie « **Transition énergétique** ». Cette distinction, décernée par l'Observatoire Territoria sous le patronage du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion territoriale et de la Secrétaire d'État chargée de la ruralité, vient saluer le caractère exemplaire et reproductible du programme.

À fin 2025, la dynamique engagée confirme son ampleur : sur les **170 communes du territoire sont engagées dans la Démarche Performancielle, 115 chantiers sont d'ores et déjà terminés. 52 000 luminaires LED, et presque 60 000 nœuds connectés ont été installés**, permettant un pilotage individualisé.

Au-delà des chiffres, la Démarche Performancielle a profondément transformé le paysage énergétique communal. Elle a permis une **réduction significative des consommations électriques et des émissions de gaz à effet de serre**, une **amélioration qualitative et sécuritaire des installations**, ainsi qu'une gestion désormais fondée sur la **donnée** et la **performance**.

Programme pionnier à l'échelle nationale, la Démarche Performancielle illustre la capacité du SYDER à innover pour accompagner durablement les communes dans la transition énergétique et la modernisation de leur patrimoine public.



### Une maintenance–exploitation modernisée et performante

L'année 2025 marque la mise en œuvre d'un **nouveau marché de maintenance–exploitation novateur**, directement articulé avec le déploiement de la Démarche Performancielle et les possibilités offertes par la télégestion.

Grâce aux remontées d'informations au point lumineux, les pannes sont désormais soit signalées par les communes, soit détectées automatiquement. Les agents du SYDER organisent alors, chaque jour ouvré, des tournées de « visite régulière », garantissant la présence quotidienne d'une équipe de maintenance sur le terrain.

Ces tournées, pilotées par les techniciens du SYDER, sont structurées selon des critères de gravité, de cohérence géographique et d'optimisation des déplacements. Elles permettent de traiter en moyenne une dizaine de pannes par lot et par jour.

En 2025, **908 visites régulières** ont été organisées. Elles ont permis de traiter **5 169 pannes**.

Ce dispositif, inclus dans le forfait annuel de maintenance, permet aux communes de bénéficier d'interventions sans surcoût spécifique, en contrepartie d'une planification optimisée par le SYDER.

Les collectivités conservent la possibilité de solliciter des délais garantis lorsque la situation l'exige :

- **203 interventions en 2 heures,**
- **158 interventions en 48 heures,**
- **290 interventions en 7 jours,**
- soit **651 interventions en délais contraints.**

Les interventions en 2 heures pour raisons sécuritaires sont intégralement prises en charge par le SYDER, affirmant sa priorité donnée à la sécurité des usagers.

Le nouveau marché permet également la réalisation de **travaux de rénovation de faible envergure**, avec une réactivité supérieure au marché de travaux neufs pour les plus petits chantiers. En 2025, **970 devis ont ainsi été établis** pour un montant de **2 000 000 € d'engagements**.

Ce modèle plus souple et piloté par la donnée renforce l'efficacité énergétique du parc tout en maîtrisant les coûts d'exploitation.



### Un éclairage public durablement transformé

L'année 2025 confirme une évolution majeure : après une phase intense de modernisation, l'éclairage public du territoire entre dans une période d'appropriation de l'innovation, fondée sur la gestion optimisée, la maintenance intelligente et la performance énergétique.

À travers la Démarche Performancielle et le nouveau marché de maintenance–exploitation, le SYDER a profondément renouvelé le modèle de gestion de l'éclairage public. Il démontre qu'un poste historiquement énergivore peut devenir un **levier exemplaire de transition énergétique**, conciliant **innovation, sobriété, sécurité** et **responsabilité budgétaire**.

Le SYDER poursuit ainsi son engagement aux côtés des communes pour construire un territoire durablement éclairé, maîtrisé et résolument tourné vers l'avenir.



### Certificats d'Économie d'Énergies (CEE)

En 2025, plus de 1,7 millions d'euros de CEE liés à la rénovation de l'éclairage ont été obtenus.

## 4— UN FONCTIONNEMENT INTERNE RESPONSABLE ET DURABLE

En 2025, le SYDER a renforcé son exemplarité en matière de responsabilité environnementale et de transition énergétique à travers son fonctionnement interne. Gestion des déchets, achats et marchés publics, financements, production d'énergie sur site et mobilités professionnelles ont fait l'objet d'actions structurées et mesurables, traduisant une cohérence entre les missions portées sur le territoire et les pratiques internes de l'établissement.



### Gestion des déchets

En 2025, le SYDER a poursuivi et amplifié son **organisation interne de tri** et de **valorisation des déchets**. La collecte bimensuelle a été assurée par l'entreprise locale d'insertion **ELISE**, acteur engagé de longue date dans la protection de l'environnement et l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap ou de difficulté sociale. Ce partenariat associe impact environnemental et utilité sociale.

Le tri est organisé au sein des locaux avec une participation tournante des agents pour alimenter les filières papier, plastiques et canettes. Cette mobilisation collective vise à ancrer les gestes de tri dans le quotidien professionnel. Sur l'année 2025, plus de 700 kg de déchets ont été orientés vers le recyclage, soit environ 300 kg de plus que l'année précédente. Les bénéfices observés concernent les économies de ressources, la baisse des consommations d'énergie et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> grâce à l'évitement de l'incinération.

La démarche s'est accompagnée de la généralisation de la vaisselle réutilisable dans les usages internes et de la préparation de nouvelles filières de tri, notamment pour le verre et certains emballages plastiques alimentaires.



### Marchés publics et achats responsables

En 2025, le SYDER a intégré de manière systématique des **exigences environnementales renforcées dans la passation** et l'**analyse de ses marchés publics**. Au-delà du strict respect réglementaire, la performance environnementale des offres a constitué un axe d'appréciation important dans le choix des prestataires et des solutions techniques.

Dans les **marchés photovoltaïques**, l'analyse a porté sur le **bilan carbone des matériels**, leur **origine de fabrication**, leurs **conditions d'acheminement**, leur **cycle de vie**, les **certifications détenues par les entreprises** et leur **capacité à limiter l'impact environnemental des chantiers**. La qualité technologique et le rendement des équipements ont également été examinés sous l'angle environnemental.

Pour les **installations de chaleur renouvelable**, le SYDER a veillé au **contrôle des émissions atmosphériques**, à la **provenance locale du combustible bois** et à la **gestion durable de la ressource forestière**, avec des exigences de certification garantissant la durabilité. Les marchés internes et numériques ont aussi intégré des critères de numérique responsable, portant sur la sobriété des solutions, l'écoconception et la performance environnementale de l'hébergement. Les **opérations de travaux** ont inclus des obligations précises de **gestion des déchets**, de **réduction des nuisances** et de **limitation des impacts sur le voisinage**.



### Financement vert

En 2025, le SYDER a mobilisé des **outils de financement vert** pour soutenir ses investissements en faveur de la performance énergétique. Deux emprunts ont été contractés pour financer la dernière phase de passage en LED de l'éclairage public.

Un financement de 4 millions d'euros a été reconnu comme financement vert par le Crédit Agricole Centre Est au titre de l'**efficacité énergétique**. Un second emprunt de 6 millions d'euros a été accordé par la Banque des Territoires dans le cadre d'un prêt de **transformation écologique dédié à la modernisation des infrastructures d'éclairage** générant des gains énergétiques significatifs. Ces financements ciblés traduisent l'alignement entre la stratégie d'investissement du syndicat et les objectifs de transition écologique.



### Toiture photovoltaïque du bâtiment du SYDER

En 2025, les bureaux du SYDER ont été alimentés en partie par une **production solaire locale** grâce à la centrale photovoltaïque installée sur la toiture du bâtiment. Cette installation, d'une puissance de 30,36 kWc, a fonctionné en autoconsommation pour couvrir une part des besoins électriques du site.

La production annuelle a été estimée à près de 37 000 kWh, correspondant à la consommation électrique d'environ sept foyers. Cette réalisation illustre la volonté du syndicat d'appliquer à son propre patrimoine les solutions énergétiques qu'il déploie auprès des collectivités.



## Encourager les mobilités durables

En 2025, le SYDER a continué d'encourager les **déplacements professionnels et domicile-travail à faible impact environnemental**. Les agents bénéficient d'une **prise en charge majorée des abonnements de transport en commun** (75% de prise en charge) ainsi que d'un **Forfait Mobilité Durable** pouvant atteindre 300 euros par an pour l'usage régulier de modes de transport alternatifs comme le vélo, le covoiturage, les mobilités partagées ou les engins électriques légers.

La même année, le **renouvellement du marché du pool de véhicules** a marqué un virage affirmé vers **l'électrique**. **Vingt-huit nouveaux véhicules ont remplacé les anciens modèles hybrides et électriques**. La flotte a été composée de 26 véhicules 100 % électriques de type Renault R5 et de 2 véhicules hybrides de marque MG. Une partie des véhicules électriques a intégré la technologie V2G, permettant de réinjecter de l'électricité sur le réseau lorsque celui-ci est en tension.

Cette nouvelle flotte, utilisée notamment par les agents de terrain, a contribué à réduire l'empreinte carbone des déplacements professionnels, à démontrer la pertinence opérationnelle de la mobilité électrique et à tester en conditions réelles le réseau de bornes de recharge déployé sur le territoire. Elle s'inscrit dans une logique d'exemplarité cohérente avec l'ensemble des actions portées par le SYDER en 2025.

## 5 - PROMOUVOIR, SALUER ET SENSIBILISER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2025, le SYDER a poursuivi et intensifié ses actions de **sensibilisation** et de **promotion** des bonnes pratiques en matière de transition énergétique auprès des élus, des collectivités, des acteurs locaux et du grand public. Ces initiatives combinent pédagogie, échanges d'expérience et valorisation des projets exemplaires portés sur le territoire.



### Salon Ici On Agit

Les 16 et 17 mai 2025, le SYDER a pris part au salon **Ici On Agit** à Lyon, sous la bannière Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes (TEARA). L'événement a permis de présenter concrètement les actions des syndicats d'énergie pour la transition énergétique des territoires, à travers des animations, des ateliers et des conférences. Acteurs locaux, élus et grand public ont pu découvrir les initiatives et solutions mises en œuvre, renforçant la visibilité des projets et favorisant les échanges autour des bonnes pratiques environnementales.



### Concours Écoloustics

Dans le cadre du concours départemental Écoloustics 2024-2025, ce sont les **élèves de CM2 de l'école élémentaire de la Tour à Brindas** qui ont été désignés lauréats. Ils ont réalisé un panneau participatif et interactif retraçant l'histoire de l'énergie dans leur commune et son usage actuel à l'heure de la transition énergétique. À travers plusieurs rubriques – transport, école, interviews – ces jeunes journalistes ont proposé une vision futuriste de leur collectivité en valorisant ses initiatives environnementales et énergétiques. Ce concours, organisé depuis 2017 par la FNCCR et relayé localement par les collectivités adhérentes, a pour objectif d'éduquer et de sensibiliser les élèves de cycle 3 aux grands enjeux de la transition énergétique.



### Cérémonie des Trophées du SYDER 2025

Le SYDER a également récompensé **les communes les plus engagées dans la transition énergétique** lors de la traditionnelle **cérémonie des Trophées 2025**. Les distinctions ont été attribuées selon différentes thématiques : qualité de la distribution d'énergie, éclairage raisonné, mise en valeur du cadre de vie, mise en lumière du patrimoine, énergie locale, mobilité électrique et engagement global de la commune. Parmi les lauréats figurent Saint-Bonnet-le-Troncy pour la sécurisation du réseau, Sainte-Consoce pour la modernisation de l'éclairage public, et Ambérieux-d'Azergues pour la mise en service d'une station de superchargeurs. Cette cérémonie met en lumière l'**investissement concret des communes** et encourage la poursuite de **projets responsables et durables**.



### Salon des Maires et des Collectivités Locales de Paris

Le 19 novembre 2025, le SYDER a participé au Salon des Maires et des Collectivités Locales de Paris, lors d'une table ronde organisée par TotalEnergies sur le thème de la mobilité électrique vue par les citoyens. Aux côtés de représentants du secteur privé et d'instituts spécialisés, Malik Hechaïchi a présenté les **engagements du SYDER en matière de mobilité durable et accessible**, soulignant le rôle de l'accompagnement du syndicat pour faciliter les déplacements décarbonés au service des collectivités et de leurs habitants.



### Chaire de la Transition Européenne du Territoire

Le 11 décembre 2025, le SYDER a participé aux **Rencontres de l'Énergie organisées par Grenoble École de Management** dans le cadre de la Chaire Energy for Society et de la **Chaire Européenne de la Transition du Territoire** dont le SYDER est partenaire. Le Président Malik Hechaïchi y a rappelé le rôle central des communes dans la mise en œuvre quotidienne de solutions énergétiques durables. La table ronde, réunissant des intervenants de haut niveau issus d'ENGIE, du Sénat, du MEDEF et de GEM, a permis des échanges riches sur les **défis de la transition énergétique** et sur la **nécessité d'une mobilisation conjointe des acteurs publics et privés**.

## 6— CONCLUSION

Le rapport Développement durable 2025 du SYDER témoigne d'une conviction forte : la transition énergétique n'est pas une option, mais une **responsabilité collective** et un **engagement de long terme au service des territoires**.

À travers l'exercice de ses compétences – électricité, gaz, éclairage public, transition énergétique et accompagnement des communes – le SYDER agit concrètement pour conjuguer performance des services publics, sobriété énergétique, innovation et solidarité territoriale. Chaque projet engagé, chaque investissement réalisé, chaque partenariat noué participe à construire un **modèle énergétique plus résilient, plus durable et plus équitable**.

Dans un contexte marqué par les défis climatiques, les tensions sur les ressources et les attentes croissantes des citoyens, le rôle d'un syndicat d'énergie est plus que jamais stratégique. Le SYDER entend continuer à être un **acteur de proximité**, capable d'apporter expertise, ingénierie et vision à long terme aux communes qui lui font confiance.

L'année 2025 s'inscrit ainsi dans une **dynamique de transformation** : modernisation des réseaux, développement des énergies renouvelables, maîtrise des consommations, soutien à l'innovation, renforcement des coopérations mais également dans son fonctionnement interne. Autant d'actions qui traduisent une ambition claire : **faire de la transition énergétique un levier de développement local durable**.

Fidèle à ses valeurs de service public, de responsabilité et d'engagement collectif, le SYDER poursuivra son action avec détermination, aux côtés des élus et des partenaires, pour préparer dès aujourd'hui **l'énergie de demain**.